
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 avril 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 avril 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sue Montgomery et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Mme Miron rappelle qu'une icône de la chanson, M. Michel Louvain, est décédé le 14 avril dernier. La présidente souligne que M. Louvain, dont le charme n'avait d'égal que son élégance, laisse un grand vide dans le paysage artistique québécois. Elle ajoute que s'il y a autant de femmes qui se prénomment Louise, Lison, Linda ou Sylvie, c'est un peu à cause de lui.

La présidente du conseil, Mme Miron, remercie M. Louvain d'avoir fait danser et rêver toute sa famille, et des admirateurs francophones des quatre coins du monde. Au nom des membres du conseil, Mme Miron offre ses condoléances à son conjoint, sa famille, ses ami-es, ainsi qu'à la communauté artistique et politique.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, invite les membres du conseil à une minute de recueillement à la mémoire de M. Louvain.

Par la suite, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, enchaîne avec les célébrations internationales, les anniversaires des élu-es et les naissances du mois d'avril :

1. Célébrations internationales du mois d'avril

- 6 avril : Journée internationale du sport au service du développement et de la paix
- 7 avril : Journée Internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda
- 15 avril : Journée Mondiale de l'Art
- 16 avril : Journée Mondiale contre l'esclavage des enfants
- 18 au 24 avril : Semaine nationale du don d'organes et de tissus
- 19 avril : Journée Mondiale des adjoint(e)s administratifs-(ves) et secrétaires
- 22 avril : Journée internationale de la Terre
- 28 avril : Journée Mondiale sur la sécurité et la santé au travail
- 30 avril : Journée Internationale du Jazz / Journée Mondiale des Mobilités et de l'Accessibilité

2. Anniversaires des élu.es

- 4 avril : Craig Sauvé
- 7 avril : Sophie Mauzerolle
- 16 avril : Effie Giannou
- 17 avril : Suzanne Décarie
- 30 avril : Cathy Wong

3. Naissances

- 5 avril : la conseillère Laurence Lavigne Lalonde a accouché d'une petite fille
- 12 avril : la conseillère Marie-Josée Parent a donné naissance à un garçon qui se prénomme Tadek
- 17 avril : la mairesse de Montréal-Nord, Mme Christine Black a donné naissance à une petite fille

La présidente ajoute que tous-tes se portent bien et elle félicite les nouveaux parents.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie les membres de leur attention, souhaite un bon conseil à tous et déclare la séance ouverte.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Quel est l'échéancier pour la prolongation de la ligne bleue du métro? / Comment l'Administration explique la hausse des coûts de ce projet?
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Projet du Faubourg Contrecoeur (projet Sobey's) – Demande que le maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve donne son point de vue sur ce projet? / Est-ce que le projet présenté au dernier conseil d'arrondissement est compromis?

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy, de retirer ou de reformuler l'expression « se cacher derrière un argument » qu'elle a utilisée lors de son intervention. Mme Boivin-Roy se rétracte et remplace l'expression par « le CCU a le dos large ». La présidente la remercie.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Luis Miranda	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Prolongement de la ligne bleue du métro – Souhaite qu'un fonctionnaire de l'arrondissement d'Anjou) se joigne à la formation du groupe d'action (Bureau d'étude) / Remercie l'Administration de son ouverture
M. Giovanni Rapanà	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Désenclaver le secteur de Rivière-des-Prairies et prolonger l'autoroute 25 – Quel est le plan d'action de l'Administration dans ce dossier? / Est-ce que ce projet peut être mis en priorité?
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauvé (M. Alex Norris)	Incident à la station de métro Jean-Talon, le samedi 17 avril 2021 – Demande à l'Administration si la force utilisée par les inspecteurs de la Société de transport de Montréal (STM) était excessive et quel est niveau de confiance de la population envers la STM à la suite de cet incident / Aimerais savoir si l'Administration considère faire appel à un groupe d'experts indépendants au sujet des relations entre la STM et les minorités visibles
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Parc Jean-Drapeau – Quel est le plan d'accessibilité pour desservir tous les Montréalais?

À 13 h 39,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Reformule sa question en faisant mention d'embûches liées à la mobilité
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Nathalie Goulet)	Itinérance et personnes en situation d'itinérance – Demande des justifications sur les décisions budgétaires prises par l'Administration dans les dossiers liées à l'itinérance / Souhaite que le plan d'action en itinérance soit un plan à long terme
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Quel est le point de vue de l'Administration sur l'armement ou le désarmement des policiers au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au conseiller Abdelhaq Sari, de retirer le mot « incompetent » de son intervention. M. Sari précise qu'il a utilisé le mot « compétent ». La présidente le remercie pour cette précision.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Quelle est la volonté de l'Administration concernant un projet pilote dans ce dossier?

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande également au conseiller Sari de retirer l'expression « induire en erreur » de son intervention. Le conseiller Sari remplace l'expression par « ce n'est pas exact ». La présidente le remercie.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Questionne la démarche de consultations publiques de la Société du parc Jean-Drapeau concernant son plan directeur / Commente la réponse donnée

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Robert Beaudry, qui demande que le conseiller Francesco Miele retire l'expression « consultation bidon » qu'il a utilisée lors de son intervention. Le conseiller Miele remplace l'expression par « consultation de sots ».

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 56.

La présidente du conseil remercie l'ensemble des élu.e.s. Avant de céder la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour, la présidente du conseil donne la parole à la conseillère Giuliana Fumagalli. Cette dernière exprime le souhait d'une alternance de femmes et d'hommes lors de la période de questions des membres du conseil. La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, la remercie de sa proposition puis elle informe Mme Fumagalli que le Bureau de la présidence a déjà traité de cette question et qu'il lui fera plaisir de lui acheminer la réponse à cet effet.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM21 0345

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 avril 2021 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et informe les membres du conseil d'un changement de séquence dans l'ordre du jour et qu'à cet effet, le point 7.05 sera appelé à la séance du 20 avril 2021, après la période de questions des conseillères et conseillers.

CM21 0346

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 mars 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 22 mars 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 15 avril 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021
-

5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose le document suivant :

- 5.01 Résolution CA21 08 0128 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent - Dépôt d'une motion demandant à la Ville de Montréal d'adopter une résolution afin d'opter pour le vote par correspondance lors de l'élection municipale
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Magda Popeanu

- Dépôt de la réponse de Mme Magda Popeanu à Mme Christine Gosselin en lien avec le point 20.19 du conseil municipal du 22 mars 2021, et qui souhaite connaître les noms des personnes siégeant sur le conseil d'administration du Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal et désire obtenir le rapport d'activités de cet organisme.

Par M. Robert Beaudry

- Dépôt de la réponse de M. Robert Beaudry à M. Christian Arseneault en lien avec le point 20.12 du conseil municipal du 22 mars 2021, et qui souhaite connaître les plans à moyen et long terme pour l'utilisation de ce terrain.

Par Mme Caroline Bourgeois

- Dépôt de la réponse de Mme Caroline Bourgeois à M. Marvin Rotrand en lien avec le point 80.01 (20.14) du conseil municipal du 22 février 2021, concernant la fourniture de services spéciaux par le SPVM à Aéroports de Montréal.
-

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle la rubrique « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 mars 2021
-

CM21 0347

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs - Projet de règlement P-04-047-209

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs - Projet de règlement P-04-047-209, et le conseil en prend acte.

07.02 1211079003

CM21 0348

Dépôt du rapport annuel 2020 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2020 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, R.L.R.Q.C. c-11.4 et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061), et le conseil en prend acte.

07.03 1219098002

CM21 0349

Dépôt du bilan annuel 2020 du Réseau de suivi du milieu aquatique / Service de l'environnement - 1214060001

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel 2020 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.04 1214060001

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et rappelle aux membres du conseil que le point 7.05 sera appelé à la séance du 20 avril 2021, après la période de questions des conseillères et conseillers.

CM21 0350

Dépôt des sommaires 1210739001 (Résolution : CA21 12042) et 1210739002 (Résolution : CA21 12043), adoptés lors de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement d'Anjou du 2 mars 2021

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les dossiers décisionnels 1210739001 (Résolution : CA21 12042) et 1210739002 (Résolution : CA21 12043), adoptés lors de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement de l'arrondissement d'Anjou du 2 mars 2021, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1214689001

CM21 0351

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Étude du droit de vote pour les résident-es permanent-es - Rapport et recommandations »

La conseillère Mary Deros dépose, à titre de vice-présidente de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Étude du droit de vote pour les résident-es permanent-es - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

CM21 0352

Déclaration pour la Journée commémorative du génocide arménien - 106^e anniversaire

Attendu que le 24 avril 2021 marquera les 106 ans du génocide arménien, le premier génocide de XX^e siècle, qui a décimé les deux tiers de la population arménienne entre 1915 et 1916;

Attendu que ce génocide a été reconnu dans une résolution de la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU en août 1985;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal de Montréal reconnaît annuellement, par une déclaration, le 24 avril comme « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne le massacre de 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que la déportation et le déracinement des survivantes et survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 28 novembre 2003 la Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien, qui proclame le 24 avril de chaque année « Jour commémoratif du génocide arménien »;

Attendu que le Parlement canadien a adopté, le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, par la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre, à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre le racisme et les discriminations, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que la Ville de Montréal accorde une grande importance au devoir de mémoire;

Attendu que le 24 avril 2021 commémorera les victimes des massacres et soulignera l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que les derniers témoins de cette tragédie sont de moins en moins nombreux;

Attendu que plus de 50 000 Montréalaises et Montréalais sont d'origine arménienne;

Attendu que les membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de celles et ceux qui ont survécu à ce génocide, contribuent à façonner notre ville par leur engagement sur les plans politique, économique, culturel et social.

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Valérie Plante
Mme Effie Giannou
Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne l'anniversaire du génocide arménien le 24 avril 2021;
- 2- rappelle l'importance du devoir de mémoire et invite les Montréalaises et les Montréalais à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien;
- 3- salue les contributions importantes de la communauté arménienne à la vitalité de la métropole, notamment sur les plans politique, économique, culturel et social.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier, pour la présentation de la Déclaration.

La conseillère Thuillier prend la parole et présente la Déclaration. Elle nous rappelle que les deux tiers de la population arménienne ont été décimés entre 1915 et 1916, et que les survivants ont été déportés et déracinés de leurs territoires historiques. Mme Thuillier poursuit et mentionne que Montréal a été une terre d'accueil pour de nombreux réfugiés arméniens, et qu'aujourd'hui plus de 50 000 personnes d'origine arménienne habitent Montréal. Mme Thuillier souligne notamment la ténacité, le courage et la résilience de la communauté arménienne de Montréal.

De plus, la conseillère Thuillier mentionne le décès d'un des membres fondateurs du Comité national arménien du Québec, M. Dikran Arouchian, et offre ses condoléances à sa famille, ses amis et toute la communauté arménienne de Montréal. La conseillère Thuillier invite la population à souligner le 106^e anniversaire du génocide arménien et à témoigner de sa solidarité envers le peuple arménien et sa diaspora montréalaise.

La présidente du conseil remercie la conseillère Thuillier pour sa présentation et cède respectivement la parole aux conseillères Mary Deros et Effie Giannou.

La conseillère Deros prend la parole et insiste sur notre devoir de mémoire. Elle rend hommage à celles et ceux qui ont perdu la vie, aux résistants, à celles et ceux qui ont été déportés à la suite de cette terrible tragédie. La conseillère Deros poursuit et mentionne que le 24 avril de chaque année fait ressurgir de douloureux moments, mais que la commémoration de la souffrance de tout un peuple est primordiale.

Mme Deros souligne entre autres que ses grands-parents, son oncle et son père ont fui vers la Grèce pour échapper à ces atrocités, et rappelle qu'entre 1916 et 1917, 1,5 millions d'Arméniens sont disparus dans l'indifférence. Elle indique que son histoire est la même que celle de milliers d'autres personnes qui vivent ou ont vécu un génocide. Elle fait référence au Rwanda, à la Shoah, à la Palestine, à la Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, à la Birmanie ou Myanmar, sans oublier l'histoire des Amérindiens en Amérique du Nord.

Mme Effie Giannou prend à son tour la parole, et déclare notamment qu'à titre de conseillère du district de Bordeaux-Cartierville, elle est fière de représenter des Montréalaises et Montréalais d'origine arménienne, et qu'à l'approche du 24 avril, Jour de commémoration du génocide arménien, elle tient à réitérer sa solidarité à ce peuple courageux. Mme Giannou poursuit et précise qu'il y a 106 ans, entre 1,2 et 1,5 millions d'Arméniens vivaient dans ce qu'on appelait autrefois l'empire Ottoman. Elle leur rend hommage en citant leur persévérance et leur résilience.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, remercie les conseillères Mary Deros et Effie Giannou pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM21 0353

Déclaration pour souligner l'importante contribution des golfs dans la préservation d'espaces verts

Attendu que la conservation d'espaces verts est une priorité pour la Ville de Montréal, notamment dans le cadre de la relance verte et inclusive et du Plan climat;

Attendu que les citoyen.nes de Montréal et des villes liées se mobilisent par milliers afin de préserver les derniers grands espaces verts de l'île de Montréal et que leurs préoccupations pour la biodiversité sont partagées par la Ville de Montréal;

Attendu que les terrains de golf, en particulier, peuvent contribuer à combler le manque à gagner en espaces verts dans les milieux urbains, tel que revendiqué notamment par la coalition Les terrains de golf en transition;

Attendu que le Club de Golf Métropolitain Anjou revêt, sur le plan de l'intérêt écologique et des services écosystémiques, une valeur de conservation considérée comme *étant élevée à très élevée*, car il permet de consolider un noyau de biodiversité;

Attendu que depuis 2018, près de 60 hectares d'espaces verts et de milieux naturels dans le secteur du Club de Golf Métropolitain Anjou sont disparus, ceci dans l'un des arrondissements avec le plus faible indice canopée, et ce, malgré l'agrandissement du parc-nature du Bois-d'Anjou en 2018 par la Ville de Montréal;

Attendu que le Golf de Dorval et certains lots adjacents, qui appartiennent tous au gouvernement fédéral via Aéroports de Montréal, présentent un potentiel très intéressant pour contribuer aux objectifs environnementaux partagés par la Ville de Montréal et le gouvernement fédéral;

Attendu que le Golf de Dorval et ces mêmes lots adjacents pourraient contribuer à bonifier l'initiative de conservation que représente le parc-nature des Sources;

Attendu que le projet de parc-nature des Sources abrite une biodiversité remarquable ainsi que des habitats, dont des milieux humides, qui se raréfient et qui fournissent d'importants services écologiques;

Attendu que le gouvernement fédéral a affirmé, dans le cadre de son plus récent discours du trône, son engagement de travailler en collaboration avec les municipalités afin d'accroître le nombre de parcs en milieu urbain, pour que tout le monde ait accès à un espace vert;

Attendu que des efforts conjoints pour la protection de milieux naturels dans le secteur du parc-nature des Sources remontent à près de 20 ans;

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par Mme Valérie Plante

que la Ville de Montréal :

- 1- enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent, afin de créer une trame verte qui viendrait bonifier le projet du parc-nature des Sources;
- 2- invite le ministre des Transports fédéral à engager les discussions avec les services de la Ville afin de déterminer les modalités de ce projet de conservation conjoint;
- 3- reconnaisse l'importance de préserver la vocation d'espaces verts des terrains de golfs situés sur son territoire;
- 4- confirme sans équivoque, le maintien de l'affectation « Grand espace vert ou récréation » au Schéma d'aménagement en ce qui concerne le Club de Golf Métropolitain Anjou.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

M. Beaudry présente la Déclaration et rappelle notamment l'importance des golfs dans la préservation des espaces verts et de leurs impacts sur la biodiversité. Il poursuit et indique que tous n'ont pas la même vision sur la vocation de ces espaces verts qui représentent une superficie de plus de 1250 hectares. Il réitère sa volonté que la vocation de ces espaces soit préservée. Pour terminer, M. Beaudry invite les membres du conseil à voter en faveur de cette Déclaration.

La présidente remercie M. Beaudry pour son intervention et cède la parole au maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda.

M. Miranda prend la parole et demande que le conseiller Beaudry retire l'expression « décision douteuse » utilisée lors de son intervention. La présidente demande au conseiller Beaudry de modifier ou retirer ses propos. M. Beaudry acquiesce et remplace l'expression par « décision qui ne vont pas dans le sens de la protection des milieux naturels et dans la mise en valeur de ces milieux ». La présidente le remercie et cède la parole au maire de l'arrondissement d'Anjou afin qu'il poursuive son intervention.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil remercie le maire de l'arrondissement d'Anjou pour son intervention et cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele.

M. Miele prend la parole pour signifier que l'opposition officielle inscrira sa dissidence sur le 4^e « Résolu », conformément à l'article 82 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil met aux voix le point 15.02 et le déclare adopté à la majorité des voix, avec les dissidences des trois membres suivants sur l'ensemble de la Déclaration :

- M. Luis Miranda
- Mme Andrée Hénault
- M. Giovanni Rapanà

Et avec les dissidences des membres suivants sur le 4^e « Résolu » de la Déclaration :

- M. Lionel Perez
- Mme Karine Boivin-Roy
- M. Francesco Miele
- M. Alan DeSousa
- M. Abdelhaq Sari
- Mme Effie Giannou
- M. Aref Salem
- M. Dimitrios (Jim) Beis
- Mme Mary Deros
- M. Josué Corvil
- M. Benoit Langevin
- Mme Chantal Rossi
- Mme Suzanne Décarie
- M. Dominic Perri
- Mme Catherine Clément-Talbot
- M. Richard Guay
- M. Michel Bissonnet
- M. Marvin Rotrand
- Mme Manon Barbe
- M. Richard Deschamps
- Mme Lise Zarac

Et il est

RÉSOLU

en conséquence.

15.02

CM21 0354

Déclaration pour une meilleure protection des locataires et du parc de logement locatif

Attendu que 63 % des ménages montréalais sont locataires, que plus de 36 % d'entre eux ont des difficultés financières à se loger, consacrant 30 % et plus de leurs revenus à se loger, et que 11 % des locataires occupent un logement trop petit pour la taille de leur ménage;

Attendu que près de 23 000 ménages sont sur la liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour un logement subventionné;

Attendu que la SCHL fait état d'une perte de milliers de logements locatifs au cours des dix dernières années, principalement dans les quartiers centraux, en raison de fusions et de conversions de logements, et ce, malgré le moratoire sur la conversion de logements locatifs en copropriétés divisées en vigueur à Montréal;

Attendu que le phénomène de location touristique à court terme, notamment via la plateforme Airbnb, a un impact significatif sur l'érosion de l'offre de logements locatifs et sur l'augmentation des loyers;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a exacerbé les problèmes sociaux et les problèmes de logement, particulièrement à Montréal;

Attendu que, malgré la hausse du taux d'inoccupation sur l'île de Montréal en 2021, principalement causée par les effets de la pandémie (la diminution de l'immigration, de la population étudiante et du retour partiel et temporaire sur le marché locatif de logements de type Airbnb), ce portrait est très variable d'un arrondissement à l'autre et selon le type de logements, notamment les logements pour les familles et les unités abordables;

Attendu que Montréal a connu en 2020 sa plus forte hausse de loyers depuis 2003, soit une moyenne de 4,6 % pour la dernière année;

Attendu que de nombreux cas d'évictions ont été exposés au cours des derniers mois dans les médias, ce qui ne représente qu'une faible proportion des ménages évincés pour causes de subdivision, d'agrandissement, de rénovation ou de reprise de logements;

Attendu que les pratiques douteuses, voire malveillantes, de certains promoteurs et propriétaires immobiliers, dans le cadre de reprises de logements et d'évictions, contribuent à la précarité de nombreux ménages montréalais;

Attendu que les dispositions des articles 1959 et 1966 du Code civil du Québec imposent au locataire le fardeau de l'ouverture du dossier au Tribunal administratif du logement, et que trop peu de locataires entament ces démarches, notamment en raison de la lourdeur du processus, d'un manque de ressources ou par crainte de représailles;

Attendu que les comités logements, malgré un travail exceptionnel et des ressources limitées, n'arrivent pas à eux seuls à répondre à la demande grandissante de ménages victimes de hausses de loyers abusives ou de stratégies frauduleuses visant à les évincer de leurs logements;

Attendu qu'en raison de la crise sanitaire, les inégalités sociales ont été exacerbées et les besoins des personnes en situation d'itinérance ont fortement augmenté, amenant la Ville de Montréal, de concert avec le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires, à mettre en place le plus important plan de mesures hivernales de l'histoire de Montréal, qui comprend deux fois plus de ressources que l'hiver dernier;

Attendu que le nombre de ménages ayant fait appel au service d'urgence de l'Office municipal de l'habitation de Montréal a plus que doublé entre 2019 et 2020;

Attendu que Montréal a multiplié les investissements et les programmes d'appui pour le développement, le maintien et l'acquisition de logements sociaux et abordables au cours des dernières années, notamment avec la mise en place de son Règlement pour une métropole mixte, ainsi que sa Stratégie 12 000 logements sociaux et abordables;

Attendu que Montréal, ses arrondissements et le gouvernement du Québec ont agi afin de mieux encadrer les activités liées aux résidences touristiques, et continuent de collaborer afin de sévir contre les résidences touristiques illégales;

Attendu que de nombreux arrondissements ont adopté des règlements resserrant les règles sur les subdivisions et les agrandissements afin de limiter les évictions liées à ces opérations;

Attendu que la Ville a bonifié de 3 M\$ supplémentaires pour 2020 et 2021 le budget du service de référence de l'Office municipal de l'habitation de Montréal, afin de venir en aide aux ménages sans logis au 1^{er} juillet et de couvrir les frais supplémentaires liés aux besoins d'hébergement temporaire et au maintien des services à la population;

Attendu que malgré l'ensemble des mesures déployées par la Ville de Montréal pour le développement de logements sociaux et abordables et la protection du parc locatif, les locataires montréalais continuent de faire face à des situations précaires en matière de logement, et spécifiquement de logement abordable.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Robert Beaudry
M. Marvin Rotrand
Mme Giuliana Fumagalli

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réitère au gouvernement du Québec l'importance de la mise en place d'un registre public des loyers afin de limiter les hausses de loyer abusives lors de changements de locataires;
- 2- demande au gouvernement du Québec de réviser les dispositions du Code civil du Québec afin de mieux protéger les locataires;
- 3- reconnaisse l'important travail effectué par les comités logements dans l'information et la défense des droits des locataires;
- 4- collabore avec le gouvernement du Québec afin de poursuivre la recherche de solutions et d'outils pour mieux encadrer le phénomène des rénovictions.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse de Montréal prend la parole et présente la Déclaration. Elle rappelle notamment toute son importance puisque la crise du logement à Montréal atteint un niveau préoccupant cette année en raison du manque de logements sociaux, abordables et familiaux, et ce, combiné avec les crises sanitaires et économiques causées par la COVID-19. Elle souhaite que la recherche d'un logement à la hauteur de ses moyens ne représente pas un obstacle sans issue.

La présidente remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède respectivement la parole au conseiller Marvin Rotrand et à la mairesse de Villeroy–Saint-Michel–Parc-Extension, Mme Julianna Fumagalli.

M. Rotrand prend la parole et demande que son nom soit ajouté à titre d'appuyeur de la Déclaration. M. Rotrand fait état entre autres de situations vécues dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Il conclut en mentionnant qu'il espère trouver des solutions non partisans pour le bénéfice des Montréalais.es.

Mme Fumagalli prend à son tour la parole et suggère notamment que des représentations soient faites auprès du gouvernement Québec et souhaite que le projet d'un registre public des loyers voit le jour. Elle termine en insistant sur la révision de quelques critères dans l'attribution des permis de rénovation afin que la Ville assume son leadership pour protéger le parc locatif et les locataires. Elle demande également que son nom soit ajouté à la liste des appuyeurs de la Déclaration.

La présidente remercie M. Rotrand et Mme Fumagalli pour leurs interventions et cède la parole à la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Mme Manon Barbe.

Mme Barbe débute son intervention en partageant une situation vécue par sa fille, locataire d'un appartement à Montréal dont l'immeuble a été vendu; Mme Barbe relate plusieurs de ses mésaventures. Elle souligne notamment qu'il est important que le gouvernement du Québec intervienne et que des mesures soient mises de l'avant rapidement afin d'atténuer les inquiétudes des locataires.

À 15 h 24, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

M. Bissonnet remercie la mairesse de l'arrondissement de LaSalle pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

Mme Boivin-Roy prend la parole et expose entre autres l'ampleur de la crise du logement qui sévit à la grandeur de l'île de Montréal. Mme Boivin-Roy rappelle plusieurs causes contribuant à cette crise, notamment la venue des Airbnb. Elle fait plusieurs suggestions dont une approche réglementaire plus rigoureuse et appuie la création d'un registre public de baux. En conclusion, Mme Boivin-Roy indique que Montréal doit être partie prenante du processus et elle fait mention du travail accompli par tous les acteurs du milieu.

Le vice-président du conseil remercie Mme Boivin-Roy pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM21 0355

Déclaration pour souligner l'importance de préserver l'unicité du paysage montréalais

Attendu que le mont Royal est un symbole identitaire puissant de Montréal, représentant la métropole dans l'esprit de millions de gens à travers le monde;

Attendu que la préservation du mont Royal et de sa vue fait partie des principes urbanistiques et architecturaux montréalais qui ont permis au cœur de Montréal de garder un caractère unique, qui le distingue de toutes les autres métropoles et qui fait partie de son attrait, autant pour les résidentes et résidents, que pour les touristes;

Attendu que la nécessité de maintenir les liens visuels entre le mont Royal, le fleuve Saint-Laurent, les autres cours d'eau et le milieu urbain environnant a été exprimée par de multiples intervenants depuis plusieurs décennies, notamment en 1992 dans le Plan d'urbanisme et le Plan de mise en valeur du mont Royal, puis dans le Plan d'urbanisme de 2004, qui souligne l'importance de protéger et de mettre en valeur ces vues;

Attendu que le Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, déposé en avril 2009, prévoit l'amélioration de la performance des outils de protection existants, et le développement de modalités visant la mise en valeur de ces vues significatives pour l'identité de Montréal;

Attendu que dans son rapport sur ce plan, l'OCPM stipule que « le paysage de la Montagne résulte des occupations successives du territoire qui allient un ensemble de composantes naturelles et anthropiques, auxquelles les individus et les collectivités accordent une valeur paysagère dont il importe de préserver les éléments les plus fondamentaux pour les générations actuelles et futures »;

Attendu que le conseil municipal a adopté à l'unanimité, en 2020, le Plan particulier d'urbanisme pour la Pointe-Nord de L'Île-des-Sœurs, dans lequel est réitérée l'importance de la protection des vues du fleuve Saint-Laurent à partir du mont Royal;

Attendu que la densification du centre-ville de Montréal doit se faire de façon intelligente et planifiée, de façon à préserver l'importance du mont Royal et des perspectives visuelles permettant de l'admirer;

Attendu que la privatisation des vues, tant du mont Royal que du fleuve Saint-Laurent, n'est pas une avenue souhaitable pour le bien commun de toute la population montréalaise;

Attendu que plusieurs acteurs importants du patrimoine se sont récemment exprimés pour demander que soit préservée la prédominance du mont Royal sur le paysage montréalais;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Robert Beaudry

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réitère l'importance du mont Royal dans l'identité et le paysage montréalais;
- 2- continue de faire du mont Royal un point de repère prédominant dans le paysage montréalais et que cela demeure une priorité dans ses politiques urbanistiques et architecturales;
- 3- déploie tous les outils en place pour éviter la privatisation des vues du mont Royal et du fleuve Saint-Laurent;
- 4- maintienne les limites de hauteurs actuelles au centre-ville;
- 5- exprime son désaccord envers toute tentative d'obstruer la vue vers le mont Royal au profit d'un développement privé qui ferait de Montréal une ville comme n'importe quelle autre.

Un débat s'engage.

Le vice-président du conseil, M. Michel Bissonnet, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal prend la parole et rappelle que Montréal peut compter sur plusieurs symboles identitaires forts, comme le fleuve Saint-Laurent, le Vieux-Montréal et le Stade olympique, mais aucun n'est aussi puissant et important que le mont Royal, qui donne à la ville tout son caractère et son unicité. Mme Plante rappelle que depuis 1992, le Plan d'urbanisme de Montréal souligne l'importance de maintenir et protéger les liens visuels entre le mont Royal, le fleuve Saint-Laurent, les autres cours d'eau et le milieu urbain environnant. Mme Plante mentionne également que la protection du mont Royal et de ses vues est au cœur du développement de Montréal et ne saurait être remis en question. Elle précise que le développement du centre-ville de Montréal doit se faire de manière à préserver l'importance du mont Royal et les perspectives visuels qui permettent de l'admirer de partout.

La mairesse de Montréal poursuit et nomme plusieurs acteurs importants du patrimoine montréalais dont Phyllis Lambert, Gérard Beudet et M. Sylvain Gariépy qui souhaitent que la prédominance du mont Royal dans le paysage montréalais soit préservée et mis en valeur. Elle termine en s'engageant à ce que les limites de hauteurs au centre-ville ne soient pas augmentées, et réitère son désaccord avec toute tentative d'obstruer la vue vers le mont Royal au profit d'un développement privé.

Le vice président du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et mentionne que Montréal est une métropole et une ville internationale, qu'elle n'est pas que la somme de ses quartiers, et que la protection de Montréal doit se faire autrement. M. Perez met de l'avant la consultation citoyenne, l'augmentation de l'offre de logements pour en réduire les coûts et diminuer l'étalement urbain et ses impacts environnementaux. M. Perez souhaite que les débats à ce sujet soient ouverts avec de nouvelles solutions.

En conclusion, M. Perez mentionne que le mont Royal constitue un joyau emblématique qu'il faut valoriser, sans qu'il devienne un frein au développement d'une ville ambitieuse. M. Perez termine en demandant à ce que la dissidence des membres de l'opposition officielle soit notée sur le point sous étude.

À 15 h 41, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède respectivement la parole aux conseillers Giuliana Fumagalli, Marvin Rotrand et Robert Beaudry.

La conseillère Fumagalli prend la parole et se réjouit de cette déclaration. Elle est également d'avis que le mont Royal représente une merveille à Montréal, visible depuis les limites nord-est de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, soit depuis le parc Champdoré; elle souhaite que cette vue soit préservée. Mme Fumagalli précise toutefois que cette vue commence à s'effriter avec les développements des arrondissements voisins, et que les citoyens de son arrondissement souhaitent bénéficier de la vue sur le mont Royal.

Le conseiller Marvin Rotrand prend ensuite la parole et indique être en accord avec l'analyse de la situation exprimée par le chef de l'opposition officielle, tout en étant en accord avec la préservation des vues sur le mont Royal. M. Rotrand explique notamment que le développement à échelle humaine offre plusieurs possibilités, mais que le Règlement pour une métropole mixte change la donne selon lui. Il demande à ce que sa dissidence sur le point à l'étude soit notée.

Le conseiller Robert Beaudry prend à son tour la parole et se dit surpris de certains commentaires sur un sujet qui fait pourtant consensus, soit la présence emblématique de la montagne sur l'île de Montréal. M. Beaudry expose le fait que si Montréal se définit comme une ville extraordinaire, c'est notamment en raison de la grande valeur et de la préservation de ses actifs verts. M. Beaudry termine en mettant l'emphase sur l'importance de protéger ces actifs dont fait partie le mont Royal.

La présidente du conseil remercie Mme Fumagalli, MM. Rotrand et Beaudry pour leurs interventions. Elle prend note de la dissidence des membres de l'opposition officielle, du conseiller Rotrand et de l'équipe Anjou.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 15.04 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences :

- M. Dimitrios (Jim) Beis
- M. Michel Bissonnet
- Mme Karine Boivin-Roy
- Mme Catherine Clément-Talbot
- M. Josué Corvil
- Mme Suzanne Décarie
- Mme Mary Deros
- M. Alan DeSousa
- Mme Effie Giannou
- M. Richard Guay
- Mme Andrée Hénault
- M. Benoit Langevin
- M. Francesco Miele
- M. Luis Miranda
- M. Lionel Perez
- M. Dominic Perri
- Mme Chantal Rossi
- M. Marvin Rotrand
- M. Aref Salem
- M. Abdelhaq Sari

15.04

CM21 0356

Déclaration pour mieux encadrer les locaux commerciaux vacants

Attendu que la santé des artères commerciales et des commerces montréalais constitue un élément crucial de l'attractivité des quartiers, du rayonnement de Montréal, de la qualité de vie des Montréalais et des Montréalaises et du développement économique de la métropole;

Attendu que le secteur du commerce de détail et de la restauration représente 15 % de l'emploi (2020) de l'agglomération de Montréal et qu'il s'agit de l'un des secteurs les plus affectés en termes de pertes d'emplois depuis le début de la pandémie, avec une diminution de 18 % du nombre d'emplois dans le secteur entre mars 2020 et mars 2021;

Attendu que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a lancé, en août 2019, une vaste consultation sur la question des locaux vacants, qui était un problème important avant même les crises sanitaire et économique provoquées par la pandémie, et qui s'est aggravé en raison de la COVID-19;

Attendu que la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a consulté les principaux acteurs montréalais, a organisé des activités participatives dans 19 arrondissements et a mis en ligne un questionnaire diffusé au grand public qui a été complété par 4 000 personnes;

Attendu que les travaux de la Commission se sont conclus par la publication, le 25 mai 2020, d'un rapport étoffé contenant 38 recommandations;

Attendu que la Ville de Montréal a déployé, au cours de la dernière année, plusieurs mesures en lien avec les recommandations de la Commission afin de soutenir le secteur commercial montréalais. Parmi les mesures mises en place, notons l'appui à la vitalité des artères commerciales par des mesures d'aménagement et d'animation, l'augmentation de l'appui financier aux SDC, le début des travaux pour la mise en place d'une base de données sur l'occupation des locaux commerciaux, l'appui de la Ville, par le biais de différents programmes, au virage numérique et à la livraison urbaine, le gel de taxes pour 2021, l'allègement du fardeau fiscal des petits immeubles non résidentiels pour une troisième année consécutive, la réduction de l'écart du taux de taxation entre les locaux commerciaux et résidentiels et l'intégration des questions d'urbanisme commercial dans les travaux de préparation du nouveau Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal;

Attendu qu'entre 2019 et janvier 2021, le taux de vacance sur le territoire des SDC de Montréal est passé de 15 % à 20 %;

Attendu que les commerces de Montréal ont été particulièrement affectés par la pandémie de la COVID-19 et qu'au cours des derniers mois, l'environnement d'affaires a beaucoup évolué à Montréal et s'est dégradé pour plusieurs commerçants, ce qui a eu un impact additionnel sur le nombre de locaux vacants présents sur les artères commerciales de Montréal;

Attendu que dans son plan de relance économique 2021, Agir maintenant pour la relance économique, la Ville de Montréal a réservé 12,2 M\$ pour soutenir la vitalité commerciale montréalaise;

Attendu que certaines artères commerciales de Montréal présentent un nombre élevé de locaux vacants et que ce taux de vacance peut générer des impacts négatifs sur l'expérience offerte sur ces rues commerciales, sur la vitalité des artères et donc, ultimement, sur la qualité de vie des Montréalais et des Montréalaises;

Attendu que les hausses abusives de loyers, telles qu'imposées par certains propriétaires, comme cela fut le cas dans le Mile-End récemment, peuvent amplifier le problème des locaux vacants et que, dans le contexte actuel, ce genre de pratique n'est pas acceptable;

Attendu que pour permettre une meilleure prévisibilité aux commerçants, afin que ceux-ci puissent prévoir à plus long terme le développement de leur entreprise, l'encadrement des baux commerciaux est essentiel;

Il est proposé par M. Richard Ryan

appuyé par Mme Valérie Plante

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- demande au gouvernement du Québec de mettre en place un bail type pour les locaux commerciaux;
- 2- travaille avec le gouvernement du Québec afin de rendre obligatoire l'enregistrement des baux commerciaux d'un an et plus au Registre foncier du Québec afin d'offrir aux locataires commerciaux une meilleure protection et une collecte de données uniformes et fiables sur les locaux commerciaux;
- 3- demande au gouvernement du Québec de mettre en place un encadrement formel et structuré, assorti de la gouvernance et des mesures de contrôle nécessaires pour éviter les hausses abusives de loyers commerciaux, le tout, en vue de soutenir la vitalité et la mixité des quartiers;
- 4- travaille conjointement avec le gouvernement du Québec afin de faire évoluer certaines pratiques gouvernementales de manière à assurer à Montréal de meilleurs leviers de planification urbaine et commerciale et pour offrir à la métropole et aux sociétés de développement commercial les ressources financières nécessaires pour sa mise en œuvre.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Richard Ryan pour la présentation de la Déclaration.

Le conseiller Ryan prend la parole et présente la Déclaration. Il mentionne d'entrée de jeu que les Montréalais sont très attachés aux commerces de proximité. Les fermetures engendrées par la pandémie nous rappelle leur importance et leur rôle dans nos milieux de vie. M. Ryan souligne que l'activité commerciale de proximité est un secteur clé du développement économique des quartiers et de la métropole et, qu'à cet effet, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a tenu des consultations afin de trouver des pistes de solutions sur la problématique des locaux vacants.

M. Ryan déplore que certains propriétaires de locaux commerciaux profitent de la pandémie afin d'augmenter considérablement le prix des loyers, et ce, malgré plusieurs incitatifs mis de l'avant par l'Administration. Le conseiller Ryan poursuit en précisant notamment qu'à l'instar du quartier Mile-End, d'autres secteurs de la Ville sont maintenant victimes des spéculateurs, ce qui finit par nuire à la mixité des artères commerciales.

En conclusion, M. Ryan mentionne qu'il faut trouver des solutions aux autres causes des locaux vacants, et qu'en cette période de relance économique qui se veut verte et inclusive, il est primordial d'agir sur la situation des baux commerciaux.

La présidente du conseil remercie le conseiller Richard Ryan pour son intervention et cède la parole respectivement aux conseillers Dominic Perri, Marvin Rotrand, Luc Rabouin et au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le conseiller Dominic Perri prend la parole et souligne entre autres qu'une vie commerciale prospère est importante pour l'économie de la métropole et le mode de vie urbain qui nous caractérise. M. Perri mentionne qu'en 2019, 15 % des locaux commerciaux étaient vacants, alors qu'actuellement nous en sommes à 20% de locaux vacants. M. Perri rappelle que plusieurs solutions se trouvent dans le mémoire de la consultation publique de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation sur la problématique des locaux vacants.

Puis, le conseiller Perri mentionne que le rapport minoritaire de l'opposition officielle sur cette consultation appuie la majorité des recommandations de cette Commission, mais que la présente Déclaration ne reflète pas selon lui les conclusions du rapport de la consultation publique sur la problématique des locaux vacants. M. Perri demande à ce que la dissidence des membres de l'opposition officielle soit notée sur le point sous étude.

Le conseiller Marvin Rotrand prend à son tour la parole et exprime son désaccord au regard de cette Déclaration. Il juge notamment que le contrôle du prix des loyers n'est pas une solution pour le secteur commercial, et il donne l'exemple du gouvernement fédéral qui a utilisé une autre approche afin de venir en aide aux propriétaires et locataires de locaux commerciaux en difficulté. M. Rotrand rappelle les responsabilités de la Ville en ce qui a trait au budget ou aux investissements en immobilisations sur les artères commerciales. M. Rotrand termine en demandant à ce que sa dissidence soit notée sur le point sous étude.

Le conseiller Luc Rabouin prend ensuite la parole pour rappeler que cette Déclaration vise à fournir un encadrement pour la minorité de propriétaires au comportement abusif qui imposent des hausses de loyers exagérées. M. Rabouin précise que l'Administration est déjà à mettre en application certaines des recommandations apparaissant au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation à la suite de la consultation sur la problématique des locaux vacants. M. Rabouin invite les membres du conseil à prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de ladite Commission, et à voter en faveur de cette Déclaration.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez prend la parole et donne son accord sur l'enregistrement des baux commerciaux dans un registre central, mais il nuance son propos car selon lui la Déclaration ne reflète pas ce qui est recommandé par la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation à la suite de sa consultation. Il ajoute que selon lui, il n'est pas possible d'imposer l'utilisation d'un bail type pour les locaux commerciaux.

La présidente du conseil remercie les conseillers MM. Perri, Rotrand et Rabouin ainsi que le chef de l'opposition officielle M. Lionel Perez pour leurs interventions et prend note de la dissidence des membres de l'opposition officielle, des conseillers Marvin Rotrand et Giovanni Rapanà, ainsi que des membres d'Équipe Anjou.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 15.05 et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
Mme Andrée Hénault
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Luis Miranda
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

15.05

CM21 0357

Déclaration pour le retour de la Fête nationale à Montréal

Attendu que la Fête nationale du Québec est une tradition des plus importantes, qui permet d'unir les Québécoises et les Québécois de tous horizons depuis 1834, et qui est solidement ancrée à Montréal;

Attendu que Montréal a vu naître la Fête nationale du Québec en 1834, alors que le journaliste Ludger Duvernay a organisé, le 24 juin, un banquet dans les jardins de l'avocat John McDonnell, qui deviendront plus tard la gare Windsor, afin de concrétiser son projet de doter le peuple canadien-français d'une fête nationale annuelle;

Attendu que le premier défilé à grand déploiement de la Saint-Jean-Baptiste a eu lieu à Montréal en 1843;

Attendu que jusqu'en 1925, les célébrations de la Saint-Jean-Baptiste étaient principalement concentrées à Montréal et à Québec. En 1925, la Saint-Jean est devenue une fête officielle et a été déclarée, par la législature du Québec, comme étant un congé férié;

Attendu que la Société Saint-Jean-Baptiste a fondé le Comité de la Fête nationale de la St-Jean (CFN) à Montréal, comité qui, depuis 50 ans, assure les manifestations de portée nationale à Montréal, dont le défilé et le Grand spectacle, télédiffusés sur ICI Radio-Canada et rejoignant l'ensemble de la francophonie depuis 1975;

Attendu que le 24 juin 1976, le grand spectacle « 1 fois 5 », présenté sur le mont Royal, à Montréal, est passé à l'histoire et demeure l'un des plus grands spectacles de la Fête nationale de l'histoire du Québec;

Attendu que chaque année depuis 50 ans, le grand spectacle de la Fête nationale présenté à Montréal attire des dizaines de milliers de personnes et des centaines de milliers de téléspectateurs;

Attendu que la Fête nationale à Montréal a non seulement une importance historique, mais aussi une importance contemporaine, dans une métropole cosmopolite où le français est le principal lien commun;

Attendu que Montréal, la métropole francophone de l'Amérique du Nord, s'est dotée, le 22 mars 2021, de son tout premier plan en matière de valorisation du français, qui vise à favoriser la promotion et le rayonnement de la langue française dans la métropole;

Attendu que la Fête nationale joue aussi un rôle central dans la promotion et le rayonnement de la langue française et que son organisation à Montréal vient appuyer les efforts de la Ville de Montréal en ce sens;

Attendu que la Fête nationale donne lieu à de grands rassemblements annuels qui suscitent chez l'ensemble des Québécoises et des Québécois de toutes origines, l'appartenance au Québec et la fierté d'être Québécois.es;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a exceptionnellement forcé le gouvernement à adapter les festivités et à proposer une seule émission de la Fête nationale du Québec, télédiffusée sur les quatre grands réseaux : Télé-Québec, ICI Radio-Canada, TVA et Noovo. Ainsi, le grand spectacle a été enregistré à Trois-Rivières en 2020, et sera enregistré à Charlevoix en 2021;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Cathy Wong

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- demande au gouvernement du Québec de garantir dans les plus brefs délais le retour du grand spectacle télédiffusé de la Fête nationale à Montréal dès 2022 et pour les années à venir;
- 2- demande au gouvernement du Québec de confirmer que les arrangements temporaires pris en raison de la pandémie de la COVID-19 dans l'organisation des festivités de la Fête nationale ne deviendront pas permanents;
- 3- rappelle l'importance de la Fête nationale pour les Montréalaises et les Montréalais, son caractère rassembleur, son pouvoir d'unification et la fierté qu'elle parvient à créer chez les citoyennes et les citoyens de Montréal de toutes origines.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse Valérie Plante présente la Déclaration et dresse un bref historique de la fête nationale et de son lien particulier avec la métropole puisque cette célébration a vu le jour en 1834, à Montréal, et que le tout premier défilé de la Saint-Jean Baptiste, en 1843, a également eut lieu dans les rues montréalaises. Elle rappelle le spectacle mythique « 1 fois 5 » sur le mont Royal, en 1976. La mairesse de Montréal souligne aussi l'importance de cet événement rassembleur qui se tient dans une région différente de la province et qui est diffusé sur les grandes chaînes de télévision depuis le début de la crise sanitaire. En tant que seule métropole cosmopolite francophone en Amérique du Nord, elle constate que Montréal joue un rôle important dans le rayonnement du français. Elle demande au gouvernement provincial de faire tout son possible pour le retour du grand spectacle télédiffusé de la Fête nationale à Montréal dès 2022 et pour les années à venir; elle termine en invitant tous les membres du conseil à voter en faveur de la déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour la présentation de la Déclaration et cède la parole à la conseillère Chantal Rossi.

La conseillère Rossi prend la parole et cite un extrait d'une chanson du groupe Loco Locass qui met en lumière tout le sens que revêt la Fête nationale. Elle souligne notamment que cette célébration constitue une occasion extraordinaire pour unir les peuples qui composent le Québec et faire apparaître un héritage commun pour tous les Québécoises et Québécois, immigrants ou non. Elle conclut en insistant sur le fait que la Fête nationale représente la célébration de la langue, de la culture et de l'histoire et qu'elle revêt une immense importance pour les Montréalaises et Montréalais car cette fête a vu le jour ici, dans la métropole du Québec.

La présidente du conseil remercie la conseillère Rossi pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.06

À 16 h 20, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0358

Accorder un contrat à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la ville de Montréal, pour une période de 36 mois, soit de mai 2021 à avril 2024 inclusivement - Dépense totale de 996 065,55 \$, taxes et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 20-18524 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des services techniques de travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, de mai 2021 à avril 2024 inclusivement, soit pour une somme maximale de 885 391,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 20-18524 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser une dépense de 110 673,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations des quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217675001
80.01 (20.01)

CM21 0359

Accorder un contrat à 178001 Canada inc./Groupe Nicky pour le parc Frédéric-Back (lot 1), d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, pour une somme de 1 576 199,63 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18520 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, pour le lot 1, pour une période de 36 mois, le contrat pour les services d'entretien général des espaces verts et des surfaces, aux prix de leur soumission, soit pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18520;

Firme	Article	Montant (taxes incluses)
178001 Canada inc./Groupe Nicky	Lot 1 – Parc Frédéric-Back	1 214 028,38 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 362 171,25 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219063001
80.01 (20.02)

CM21 0360

Exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. pour le lot 2 (CG18 0604), pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2021, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal, pour un montant de 39 475,90 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 103 215,57 \$ à 142 691,46 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- d'exercer la première option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle 39 475,90 \$, taxes incluses, pour le service de déneigement de divers terrains et de bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Canbec Constructions inc. (CG18 0604 – lot 2), majorant ainsi le montant total du contrat de 103 215,57 \$ à 142 691,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217157001
80.01 (20.03)

CM21 0361

Exercer l'option de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, et autoriser une dépense additionnelle de 344 925 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé à Morpho Canada inc. (CG18 0528), majorant ainsi le montant total du contrat de 494 724,78 \$ à 839 649,78 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- d'exercer l'option de deux années de prolongation, et autoriser une dépense additionnelle de 344 925 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à Morpho Canada inc. (CG18 0528), majorant ainsi le montant total du contrat de 494 724,78 \$ à 839 649,78 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210206001
80.01 (20.04)

CM21 0362

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, avec Microsoft Canada inc. par l'entremise de son entente avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 775 033,40 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec Infrastructures technologiques Québec (ITQ), pour la fourniture et l'entretien de licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, pour une somme maximale de 775 033,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le Directeur Institutionnel du Service des technologies de l'information à signer tous les documents à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218057001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0363

Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc. pour une période d'un an, soit du 3 juin 2021 au 2 juin 2022, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 709 830,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- d'accorder à Adobe Systems inc. un contrat de gré à gré pour une période d'un an, soit du 3 juin 2021 au 2 juin 2022, pour la fourniture de licences logiciels incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 709 830,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur institutionnel, du Service des technologies de l'information (TI), à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218057002
80.01 (20.06)

CM21 0364

Accorder un contrat à Cloud Monitored Objects inc. (ci-après CMO) pour le service d'installation et de support des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 334 801,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18549 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Cloud Monitored Objects inc (ci-après CMO), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le service d'installation et de support des ordinateurs véhiculaires du Service de Sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 334 801,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18549;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215035002
80.01 (20.07)

CM21 0365

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 942 391,09 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de produits d'entretien, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG20 0132), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 4 213 149,69 \$ à 5 878 532,81 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision de possibles variations de quantité, soit 141 358,66 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 942 391,09 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de produits d'entretien pour la période du 16 mai 2021 au 15 mai 2022, dans le cadre du contrat accordé à Produits Sany inc. (CG20 0132), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 4 213 149,69 \$ à 5 878 532,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 141 358,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1219107001
80.01 (20.08)

CM21 0366

Exercer l'option de prolongation pour la fourniture d'abrasifs d'hiver ainsi que la livraison sur demande et autoriser une dépense additionnelle de 1 424 207,90 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc. (CG19 0511), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 2 848 415,81 \$ à 4 272 623,71 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 424 207,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver, dans le cadre du contrat accordé à Demix Agrégats, une division de groupe CRH Canada inc. (CG19 0511), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 2 848 415,81 \$ à 4 272 623,71 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1217360002
80.01 (20.09)

CM21 0367

Accorder deux contrats à Remorquage Burstall Conrad Inc. Lot 2 (139 901,58 \$, taxes incluses) et Remorquage Centre-ville inc. Lot 5 (107 604 \$, taxes incluses), pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois, pour une somme maximale de 247 505, 58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18487 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- d'accorder deux contrats aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour chacun des lots, pour une période de 24 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, pour la gestion de secteurs d'exclusivité pour la fourniture de services de remorquage consistant à déplacer tout véhicule en infraction à un règlement sur la circulation et le stationnement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18487;

Soumissionnaires	Lot	Secteur	Montant (taxes incluses)
Remorquage Burstall Conrad inc.	2	B (PDQ (9-11) et 26)	139 901,58 \$
Remorquage Centre-ville inc	5	E (PDQ 21 et 22)	107 604 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement des adjudicataires;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218812002
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0368

Autoriser une dépense additionnelle de 200 558 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles (CG15 0252), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 029 048,93 \$ à 1 229 606,93 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 558 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente avec Lafarge Canada inc. (CG15 0252), pour l'utilisation de leur carrière de Montréal-Est pour le déversement et le pompage des eaux pluviales dans le collecteur pluvial de 1200 mm sous la rue Joseph-Versailles, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 029 048,93 \$ à 1 229 606,93 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

1213438010
80.01 (20.11)

CM21 0369

Accorder un contrat à Les entreprises Cogenex inc. pour le projet Construction de chambres de vannes et de mesure, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 244 834,32 \$ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10356 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Le Plateau Mont-Royal », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 037 361,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10356;
- 2- d'autoriser une dépense de 103 736,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 103 736,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216263002
80.01 (20.12)

CM21 0370

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour le projet Construction de chambres de vannes et de mesure, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 865 002,92 \$ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10355 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur Mercier-Hochelaga-Maisonneuve », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 720 835,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10355;
- 2- d'autoriser une dépense de 72 083,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 72 083,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1216263003
80.01 (20.13)

CM21 0371

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 326 454,27 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15676 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit:

- 1- d'accorder à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0706 « Imperméabilisation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit 283 873,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15676;
- 2- d'autoriser une dépense de 42 580,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057005
80.01 (20.14)

CM21 0372

Autoriser la modification de l'aspect financier du contrat accordé à Procova inc. pour réaliser les travaux de réfection du chalet du Mont-Royal et réaménagements extérieurs, afin de modifier l'imputation des dépenses au règlement d'emprunt

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de présenter une nouvelle structure de financement pour l'octroi de contrat à la firme Procova inc. (CG20 0510) qui modifie le règlement d'emprunt dans le montage financier initial;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention Addenda - service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1201670002
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0373

Accorder un contrat à SST Consultant inc., pour une période de trois ans, pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur le chantier de l'usine de production d'eau potable de la Ville de Dorval, pour une somme maximale de 737 334,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18313 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à SST Consultant, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services de surveillance en santé et sécurité sur le chantier de l'usine de production d'eau potable à Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 737 334,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18313;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198375002
80.01 (20.16)

CM21 0374

Accorder un contrat, de gré à gré, à LinkedIn Ireland Unlimited Company (LinkedIn Learning) à la suite de l'avis d'intention no 20-00009 pour l'achat de licences d'accès à la plate-forme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2021 au 29 avril 2024, pour une somme maximale de 300 740 \$, exempt de taxes, incluant les contingences et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention / Autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Ireland Unlimited Company (LinkedIn Learning), soumissionnaire unique à la suite de la publication d'un avis d'intention no 20-00009, pour l'achat de licences d'accès à la plateforme de formations vidéo LinkedIn Learning, pour la période du 30 avril 2021 au 29 avril 2024, pour une somme de 273 400 \$, exempt de taxes, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 340 \$, exempt de taxes, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer tous les documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1215138001
80.01 (20.17)

CM21 0375

Approuver la signature du projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb de la Ville de Westmount sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la signature de l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser des travaux de remplacement d'entrées de service d'eau en plomb de la Ville de Westmount sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater.

Adopté à l'unanimité.

1214656001
80.01 (20.18)

CM21 0376

Accorder un soutien financier d'une somme maximale de 772 000 \$, répartie du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023, au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet de demande de soutien à la mission / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 772 000 \$ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet de demande de soutien à la mission pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal, le Centre de la montagne et Les Amis de la montagne, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217102001
80.01 (20.19)

CM21 0377

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 580 000 \$ à six différents organismes pour le déploiement du projet Entreprendre Ensemble, dans le cadre du plan de relance économique - phase 2 / Approuver les six projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 580 000 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour le déploiement du projet Entreprendre Ensemble;

ORGANISME	MONTANT
CDEC de Montréal-Nord	100 000 \$
CJE ABC	100 000 \$
Entreprendre Ici	80 000 \$
Groupe 3737	100 000 \$
Horizon Carrière	100 000 \$
PROMIS	100 000 \$

- 2- d'approuver les six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217016001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0378

Accorder un soutien financier de 374 000 \$, pour l'année 2021, à Moisson Montréal pour soutenir le projet « Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal », couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 374 000 \$, pour l'année 2021, à Moisson Montréal inc. pour soutenir le projet « Insécurité alimentaire et impacts de la COVID-19 à Montréal » pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210744002
80.01 (20.21)

CM21 0379

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 966 533 \$, en 2021, à cinq différents organismes pour leur projet respectif se déroulant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du Fonds en faveur des enfants et des familles vulnérables / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 966 533 \$, en 2021, à cinq différents organismes ci-après désignés, au montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour leur projet respectif se déroulant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet 2021 à 2023	Soutien
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	« Cultiver la solidarité et nourrir l'espoir »	250 000 \$
Distribution alimentaire de Montréal-Nord, coopérative de solidarité	« Bonne boîte futée »	248 337 \$
La fabrique des mobilités Québec	« Cyclistes solidaires : Livraison écologique pour la sécurité alimentaire »	157 336 \$
Jeunesse au Soleil	« Nourrir l'espoir en pandémie »	184 802 \$
Les petits frères des pauvres	« Luttons ensemble contre l'insécurité alimentaire et la dénutrition chez les grands aînés »	126 058 \$

- 2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210744001
80.01 (20.22)

CM21 0380

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à Centre de référence du Grand Montréal, en 2021, pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire : suivi, documentation et concertation », se déroulant du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à Centre de référence du Grand Montréal, en 2021, pour la réalisation du projet « Équipe multidisciplinaire 211 pour lutter contre l'insécurité alimentaire : suivi, documentation et concertation » se déroulant du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du budget du Service du développement économique;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210744003
80.01 (20.23)

CM21 0381

Accorder un soutien financier maximal de 200 000 \$, pour les années 2021 et 2022, à Projet MTLab en appui au projet - Incuber l'innovation et accélérer les opportunités - visant à faire de Montréal un laboratoire vivant et un hub d'innovation dans l'industrie touristique, culturelle et du divertissement / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 \$ au projet MTLAB, pour les années 2021 et 2022, en appui au projet « Incuber l'innovation et accélérer les opportunités afin de faire de Montréal un laboratoire vivant et hub d'innovation dans l'industrie touristique, culturelle et du divertissement » dans le cadre du plan de relance économique - phase 2;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217952003
80.01 (20.24)

CM21 0382

Accorder un soutien financier de 85 914 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place la Patrouille bleue 2021 / Approuver le projet de convention de contribution financière à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 85 914 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place les activités de la Patrouille bleue pour l'année 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1214217001
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0383

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale totale de 776 809 \$, à huit différents organismes, à la suite du dépôt de projets 2021 - Appel à projets conjoint destiné au secteur bioalimentaire montréalais / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 776 809 \$, aux huit organismes ci-après désignés, pour la période de 2021 à 2023 ainsi que pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

	Organisme	Projet	Montant
3	Laboratoire sur l'agriculture urbaine	Mise en marché mutualisée pour assurer la résilience des producteurs agricoles urbains à Montréal	80 792 \$
4	7 à nous	La fermette de Pointe-Saint-Charles	100 000 \$
5	Ville en vert	Le conteneur agricole	99 899 \$
6	CRPE (Cafés et Restaurants pour l'Environnement) La Vague	Des commandes à emporter Zéro Déchet pour Montréal	96 658 \$
7	Table de développement social de LaSalle	Carrefour alimentaire de Lasalle	100 000 \$
8	Ya quelqu'un l'aut bord du mur	Ferme urbaine éducative, projet collectif porté par Paysage solidaire	100 000 \$
9	Montréal Métropole en Santé (porteur du Conseil du système alimentaire montréalais)	Guichet unique pour la transition alimentaire	100 000 \$
10	Coopérative de solidarité Miel Montréal	Première miellerie participative montréalaise	99 460 \$

- 2- d'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0384

Approuver un projet d'entente intermunicipale entre les Villes de Varennes, Repentigny et Montréal, visant à mandater la Ville de Varennes afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo » offert en collaboration avec les Villes de Varennes et Repentigny / Autoriser une dépense représentant la portion de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 128 540,13 \$ à verser à la Ville de Varennes pour l'implantation du service de navette fluviale, pour les années 2021, 2022 et 2023, avec la possibilité de prolongation pour les années 2024 et 2025 / Approuver un montant total de 146 821,15 \$, taxes et option incluses / Approuver le virement de crédits nécessaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et les Villes de Varennes et de Repentigny afin d'offrir un service de navette fluviale, dans le cadre du projet « Fleuve à vélo »;
- 2 - de mandater la Ville de Varennes afin d'offrir un service de navette fluviale dans le cadre du projet « Fleuve à vélo », en collaboration avec les Villes de Varennes et de Repentigny ainsi que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour les années 2021, 2022 et 2023 avec la possibilité de prolonger le contrat pour les années 2024 et 2025;
- 3 - d'autoriser une dépense totale de 128 540,13 \$ à être versée à la Ville de Varennes pour ce service, correspondant à la portion de l'arrondissement pour les années 2021, 2022 et 2023, pour un montant total de 146 821,15 \$, taxes et option incluse;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211609002
80.01 (20.27)

CM21 0385

Approuver la résiliation des ententes-cadres conclues avec Métal M-Pact inc. (CE20 1676 lots 2 à 6 et CG20 0577 lot 1) pour l'acquisition de métaux bruts pour 36 mois avec option de deux périodes de prolongation de 12 mois, au montant estimé de 2 043 513,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres 20-18270

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résiliation des ententes-cadres accordées à Métal M-Pacts inc. (CE20 1676 lots 2 à 6 et CG20 0577 lot 1) pour l'acquisition de métaux bruts, pour 36 mois avec option de deux périodes de 12 mois, au montant estimé de 2 043 513,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres 20-18270.

Adopté à l'unanimité.

1215382001
80.01 (20.28)

CM21 0386

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Osédea inc. pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, de programmes et de portefeuilles (solution infonuagique) pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2026, avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 9 236 804,06 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18318 (10 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Osédea inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour l'acquisition et le déploiement d'une solution technologique corporative en gestion de projets, programmes et portefeuilles (solution infonuagique), pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2026 avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 8 575 697,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18318;
- 3- d'autoriser une dépense de 661 106,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1217684003
80.01 (20.29)

CM21 0387

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mongrain inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 615 516,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15684 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'accorder à Mongrain inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0703 « Ignifugation » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 535 231,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15684;
- 3 - d'autoriser une dépense de 80 284,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219057004
80.01 (20.30)

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 17 h 02, le leader de la majorité, M. François Limoges, reporte l'étude du point 80.01 (20.35) à une phase ultérieure, afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de l'amendement mineur proposé par l'Administration.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.34).

Un débat s'engage.

À 17 h 29, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 avril 2021
13 h**

**Séance tenue le lundi 19 avril 2021 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sue Montgomery et Mme Marie-Josée Parent.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Peter McQueen

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite un bon retour à toutes et à tous, puis déclare la séance ouverte.

Préalablement à la tenue de ce conseil virtuel à huis clos, la période de questions a été ouverte aux citoyens et citoyennes cinq jours avant l'assemblée, jusqu'à 13 h le jour du conseil, par le biais notamment d'un formulaire en ligne sur le site Internet de la Ville.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, fait un bref rappel de cette période de questions. Elle souligne qu'à chaque séance du conseil municipal, les citoyennes et les citoyens sont invités à poser leurs questions aux membres du conseil. La présidente s'adresse plus particulièrement à tous ceux et celles qui souhaitent participer à ces séances, et surtout aux femmes, qui selon les statistiques dont elle dispose, se font moins entendre, bien qu'une progression à cet effet soit remarquée, notamment depuis la mise en place d'un formulaire web. Elle ajoute que depuis 2018, la réflexion est amorcée afin que la participation publique soit augmentée, entre autres avec le projet MTElles.

La présidente du conseil rappelle que les femmes vivent des réalités différentes par rapport aux hommes. C'est pour cette raison qu'elle interpelle les femmes pour leur participation à la période de questions du public afin d'exposer davantage leurs préoccupations et ainsi s'assurer que les projets, les plans et les politiques de la Ville de Montréal répondent aux besoins de toutes les Montréalaises et de tous les Montréalais. C'est pourquoi, la présidente du conseil encourage les femmes à transmettre leurs questions.

Puis, la présidente informe les membres du conseil que 204 questions ont été reçues de la part de 94 femmes, 68 hommes, 18 autres et 24 personnes qui n'ont pas répondu à cette question; elle les remercie tous d'avoir participé en si grand nombre.

Ensuite, la présidente du conseil fait la lecture de 35 questions. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Gabrielle Lepage	Mme Valérie Plante	<p>Bonjour,</p> <p>Ma question s'adresse à la mairesse Valérie Plante. Je m'appelle Gabrielle Lepage. J'ai été déçue d'apprendre cette fin de semaine que vous refusez de nommer une rue d'Outremont au nom du Dr. Camille Laurin. Sur Twitter, vous avez dit qu'il y a déjà une rue qui porte son nom. J'ai regardé sur Internet et il y a une toute petite rue de rien, qui est en plus un cul de sac et qui n'est même pas dans l'arrondissement où habitait Dr. Laurin. Je me dis que Camille Laurin mérite quand même plus qu'un cul de sac et mérite d'être souligné dans son arrondissement. Quelles sont vos intentions à ce sujet?</p>
Sophie Montpetit	Mme Cathy Wong (M. Robert Beaudry)	<p>J'habite une coopérative d'habitation située aux abords d'une ruelle très passante (accès aux artères principales bleury/ Jeanne-Mance/président Kenney).</p> <p>Notre cour donne directement sur la ruelle qui nest vraiment pas sécuritaire. Ma demande de remettre des ralentisseurs à été acceptée mais celle pour installer de la signalisation (affiche de présence d'enfants, de max de vitesse) a été rejetée.</p> <p>Pourquoi l'arrondissement interdit elle ce type de signalisation et nous empêche den installer sois même ?</p> <p>Il y a eu des accidents d'abus de vitesse (voiture projetée dans le bâtiment de luquam en provenance de la ruelle sans amortisseur et signalisation). La securite des enfants et du voisinage nous tient à cœur.</p> <p>Merci</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Bernard Baynes	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	<p>As a Black person I am disappointed and hurt that your administration has blocked naming Place des Festival for Oscar Peterson. No gesture would have been more appropriate. The Quartier des spectacles hosts Montreal's Jazz Festival and having Oscar Peterson's name grace this location would enhance Montreal's international image while honouring the memory of a great musician and a great Montrealer.</p> <p>When will we finally see your administration accede to this request supported by the Black community ?</p> <p>Please note that Oscar Peterson had nothing to do with public transportation and no we don't want his name given to a train station as some in your party suggest. We hope to see the name Oscar Peterson given to Place des Festival this summer.</p>
Mary McLeod	Responsable métro Jean-Talon (M. Alex Norris)	A black woman was punched in the head and attempted chokehold by STM agents and SPVM agents on Saturday April 17th around 15h30 at metro Jean Talon. What is the city going to do about this?
Fiona Ainsworth	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	On Saturday, April 15, around 17h30, I saw a black woman be brutally attacked by SPVM officers in Jean Talon metro, who punched her in the head and attempted a chokehold. What is the city going to do about this?
Bara Hladik	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	On Saturday April 17th at 15:30 at Jean Talon metro I saw STM and SPVM agents attack a black woman, punching her in the head and choking her. What is the city going to do about this and other recent instances of violent racial profiling? The world is watching.
Al Klein	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	<p>My question is for Mayor Plante as I have yet to hear her personally in her own words. Last week we commemorated Yom Hashoah where we pay tribute to the victims and survivors of the Holocaust. You should not use these events to speak out against combatting Jewish hate to only repeatedly refuse to adopt the IHRA definition of Antisemitism.</p> <p>The definition is not controversial. It has been adopted by over 35 countries and cities like London and Paris. It is only marginal groups who have a political agenda that use disinformation to oppose it. You are associating yourself with them by refusing to adopt the definition.</p> <p>Also, you are also telling the victims (Jews and its institutions) that you know better than them how to define the hate their experience. I can't imagine any other group being told that they are not self-empowered to decide how to define their "hate".</p> <p>Mayor Plante, will you stop appeasing radical elements in your party and groups and finally adopt the IHRA definition?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Patrick Dostie	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais))	Le parc thibodeau sur lacordaire/boileau est un point de rassemblement important pour le quartier. Les arbres sont pas mal tous le même espèce et la même age. Ça se voit qu'ils sont très mature et approche leur fin de vie. Pour éviter que la verdure dans le parc soit raser tout d'un coup est il possible de verdir (par des arbres, plantes grimpantes, fleurs, etc).
Thomas Morin	M. Benoit Dorais	Plusieurs propriétaires de copropriétés indivises ne paient pas des taxes municipales correspondant à la juste valeur marchande de leur propriété tel que l'exige la loi. Puisque la taxation municipale est un système de vases communicants, leur fardeau de taxation est transféré aux autres propriétaires qui paient plus que leur juste part. Pouvez-vous corriger cette situation qui n'est pas équitable?
Sebastien Proulx	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce envisageable d'acquérir des terrains vacants dans le secteur Assomption-sud-Longue-Pointe et de les décontaminer avec le budget, à ce jour non-utilisé, qui a été alloué par le gouvernement provincial pour la décontamination de l'Est?
Maï Lê	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Bonjour, comme citoyenne d'Hochelaga Maisonneuve (et psychoéducatrice de formation), je vois les impacts directs du manque de logements sociaux abordables & manque d'aide avec le campement Notre Dame vécu l'été dernier. Campement qui avait prit des proportions ingérables un moment donné. Il y'a eu des déchets, des méfaits et une accumulation de dons des gens de la banlieue pendant des mois avant qu'on intervienne concrètement. Bref, voyant un campement embryonnaire au campement Notre-Dame et un autre qui s'appelle Le campement Hochelaga se situant un peu plus dans l'Est, quel sont les budgets alloués aux ressources d'aides et au logements apportés aux tinérants en temps de Covid afin de prévenir cette situation cet été 2021? Merci
Amélie Boulerice	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	Bonjour, Quelle est votre position sur l'implantation d'un conseil de la langue française à Montréal? Pourquoi ne pas avoir implanté cette mesure?
Bell Donivan	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	With the new constable role given to regular STM security & your violent removal of the tent village last autumn, I ask, why does your government continuously put minorities in harmful circumstances? What steps will you take to prevent abuse by STM officials who shouldn't even be certified to subdue people?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Sophie Hart	M. Luc Rabouin, M. Alex Norris, Mme Josefina Blanco, Mme Maeva Villain, Mme Marianne Giguere, Mme Marie Plourde, M. Richard Ryan (Mme Nathalie Goulet)	Hi all, my question is what is the plan for the summer to promote safer living for our Indigenous neighbours experiencing housing insecurity and handling the tensions between community members? Most shelters are still functioning at 20% capacity, meaning people cannot find respite indoors. With the closing of the Mont-Royal heating tent another safe space has been taken away from unhoused individuals. Summers are hot and it will be unbearable for people to have to sit outside on the concrete in 30 degree weather. If they can't go inside shelters, such as Open Door that is functioning at 20% capacity, where are they supposed to find respite? There is increasingly worse relationships between long term residents of Milton-Parc and unhoused Indigenous Peoples. This does not feel like reconciliation. What is the plan? How are we going to support more culturally appropriate services for our unhoused Indigenous neighbours? Specifically more mental health checkups, healthcare and support.
Louis Letellier de St-Just	Mme Nathalie Goulet	Le 26 janvier dernier le conseil municipal a adopté par une forte majorité la Motion non partisane demandant à la ville de Montréal d'exhorter le gouvernement canadien à décriminaliser la possession simple de drogue pour usage personnel. Quelles suites ont été données à cette motion et plus particulièrement en ce qui a trait à l'engagement de la Ville de voir à l'élaboration d'une stratégie des réduction des méfaits.
David Bélanger	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	1-Est-ce que l'administration peut fournir aux citoyens les études qui ont été faites pour la piste cyclable au coin de la première avenue et Jarry . Et est-ce qu'elle s'engage à consulter les riverains sur le projet 2- Jarry est un boulevard de camionnage et la circulation dans ce coin est très dense , nous n'avons pas de problèmes avec les cyclistes mais il faut que les décisions soient sécurisées et bien travaillées. Est-ce que l'administration peut s'engager à refaire ses devoirs pour présenter un autre tracé ? 3- Dans le projet de la piste cyclable sur Jarry, 3 citoyens vont être touchés de manière directe et de plus sur la 1ere avenue entre Jarry et Crémazie il y a plusieurs entrées charretières qui vont être impactées aussi . Pourquoi l'administration ne considère pas l'option de la Rue De Lorimier pour accéder au Parc Frédéric Back?
Ginette Pepin	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Nous devons agir rapidement si on veut sauver la bibliothèque St-Sulpice <u>Question</u> Que prévoyez -vous faire pour sauver la bibliothèque St-Sulpice à court et à long terme? https://www.ledevoir.com/culture/597404/patrimoine-la-bibliotheque-saint-sulpice-a-besoin-de-travaux-urgents

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Clare Carter	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Why did you increase funding for the 2021 SVPM budget after widespread calls to defund the police in 2020?
Vincent Blackburn	Mme Cathy Wong	Bonjour, Comment la ville de Montréal se positionne-t-elle par rapport à l'anglicisation effrénée du centre-ville de Montréal? Qu'est-ce que la ville compte faire sur cet enjeu précis? Vincent Blackburn.
Marie-Eve Leblanc	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Bonjour, suite des constructions l'accès au stationnement du Parc de Dieppe ne sera pas accessible jusqu'à décembre 2021. Ce stationnement, est principalement utilisé par des sportifs (cycliste, surfer, kayakiste) ainsi que par des familles. Le fait de fermer ce stationnement limite beaucoup l'accès aux sports puisqu'il s'agit d'un parc loins des quartiers résidentiels. Je crois qu'il est donc important pour la santé physique et mentale des gens de maintenir un accès et ce surtout en ces temps difficiles. Je vous demande donc de m'aider à trouver une solution à cette problématique. En toute collaboration, Marie -Eve Leblanc
Ali Nansour	M. Jérôme Normand (M. Éric Alan Caldwell)	Bonjour M. Normand, J'ai lu dans les journaux que vous avez proposé d'implanter une taxe kilométrique lors du congrès annuel de Projet Montréal. Je suis une personne à mobilité réduite et je n'ai pas choix d'utiliser ma voiture pour me déplacer. Vais-je devoir payer cette taxe kilométrique même si je suis dans l'obligation de me déplacer en voiture en raison de ma condition physique ? Merci!
Donovan King	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Given that the REM has already desecrated the Irish Famine Cemetery at the Black Rock and the historic Irish neighborhood of Griffintown by co branding it with Bernard Landry, what is City Hall going to do to protect Saint Patrick's Basilica from the REM's latest plan destroy more Irish heritage by running a monorail beside it?
Anik Malenfant	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Pourquoi ces nouveaux arrêts? Avec la piste cyclable qui est maintenant plus large que par le passé et les automobiles qui sont stationnées du côté sud, il est impossible de rouler vite. Par conséquent, ces arrêts supplémentaires vont causer une congestion monstre aux heures de pointe, transformant ainsi une rue résidentielle en stationnement, contribuant encore davantage aux émissions de gaz à effet de serre. Quelle horreur! Pourquoi ne pas instatller des panneaux solaires indiquant la vitesse des automobilistes tel qu'il y en a à RDP et accroitre la présence policière? Avec les travaux sur Pie IX, il est déjà assez difficile de circuler dans le secteur, pitié, pas d'arrêts supplémentaires pour accroitre le bruit et la pollution!

À 20 h 01,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des citoyennes et des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Suzanne Beier	M. Lionel Perez	Bonjour, ma question s'adresse au chef de l'opposition, M. Perez. Je m'appelle Suzanne et je suis très inquiète de la position des membres de l'administration Plante qui souhaitent désarmer les policiers montréalais. Votre parti est-il contre le désarmement des policiers du SPVM ? Merci!
Francine Robert	M. Éric Alan Caldwell	Merci de répondre à ma question. En 2019, il y a eu beaucoup de bruit autour de l'éventualité que le projet du Campus MIL pourrait supprimer le parc à chien Outremont, le plus grand de Montréal et le seul à Outremont. À votre point 43.01 de votre ordre du jour, je vois que vous voter pour un changement dans l'urbanisme du secteur. Il y a des cartes qui sont présentés dans vos documents, mais aucune carte n'inclut le parc à chien. Je me rappelle il y a deux ans que vous nous aviez promis que le parc à chien n'était pas en péril à l'intérieur de ce présent mandat. Etes-vous entrain de renier votre parole? Est-ce que ce dossier est annonciateur de ce qui s'en vient au prochain mandat de Projet Montréal, c'est-à-dire la perte du parc à chien pour les citoyens?
Guillaume De Tonnancourt	M. Robert Beaudry	Dans le contexte des travaux en cours à la jetée Mackay, avis 442513, quelles sont les mesures qui seront mise en place afin d'avoir des places de stationnement pour permettre la pratique du surf dans les vagues d'Habitat 67? Il est difficile, et même impossible pour certains de se rendre au site en vélo, alors les interdictions de stationnement rendent le site inaccessible, à toute fin pratique. Merci pour vos efforts.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mathieu Demers	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Considérant :</p> <p>1) la grande et croissante popularité du surf de rivière, de la planche à pagaie et du kayak de rivière</p> <p>2) l'insuffisance des 2 sites actuels (Habitat 67 et Vague à Guy) à accueillir un si grand nombre d'adeptes des sports susmentionnés</p> <p>3) le potentiel offert par nos cours d'eau de présenter la Ville de Montréal comme une plaque tournante du surf de rivière, de la planche à pagaie et du kayak, au Québec et en Amérique du Nord</p> <p>Est-ce que la Ville de Montréal est prête à appuyer des projets d'aménagement de nouvelles vagues stationnaires pour sports nautiques dans le parc des Rapides et dans le parc-nature de l'Île de la Visitation?</p>
Irwin Rapoport	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>As you are aware, the forest and ecosystem (home to 65 species of birds) that makes up the St. Jacques Falaise, has suffered severe damage and tribulations due to the work for the MTQ's Turcot Interchange project. This has resulted in the cutting down of more than 800 trees, the dumping of earth and rock on the bottom portion by contractors, the cutting of trees at four locations to construct the Bande Verte, and the filling in of a wetland to create a drainage ditch for the Bande Verte.</p> <p>The forest and its biodiversity cannot take much more abuse and it will soon reach a tipping point from which it cannot recover. The city is building three service roads at the bottom, resulting in more lost trees and ground cover.</p> <p>As a municipal ecoterritory, the Falaise has no protection whatsoever.</p> <p>We call on you to rapidly convert the forest into a nature park/wildlife sanctuary, with all the protections that an official park status provides. This can be done quickly. Can it be done by mid-June?</p>
Samuel Vanzin	Mme Cathy Wong	<p>Le 6 avril dernier, on a vu avec horreur, un homme tirer des balles de plomb sur un centre communautaire islamique à Montréal. Pour bon nombre de Québécois, cet acte d'agression armée inacceptable nous fait penser à la tragédie meurtrière à Québec. Pour bon nombre de membres de la communauté musulmane de Montréal, c'est un acte criminel et haineux qui sème la terreur, l'insécurité et la peine.</p> <p>Qu'a fait la Ville de Montréal concrètement et au-delà des paroles, depuis le 6 avril, pour sécuriser les centres communautaires islamiques et les mosquées à travers la ville? Quelles mesures la Ville a-t-elle mise sur pied pour aider et sécuriser ces organismes, et rassurer les Montréalaises et Montréalais de foi musulmane du West Island à la Pointe-aux-Trembles?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Giovanni Guillabert	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Comment la ville compte-t-elle protéger ses citoyens de la hausse exponentielle de la valeur marchande des immeubles à Montréal, qui a pour conséquence la transformation des logements en produits financiers et l'éviction de milliers de locataires à chaque année.
Andre Boisvert	M. Robert Beaudry	L'arrondissement d'Anjou a déposé au greffe du conseil municipal les sommaires 1210739001 (Résolution: CA21 12042) et 1210739002 (Résolution: CA21 12043), adoptés lors de la tenue de la séance du conseil d'arrondissement d'Anjou du 2 mars 2021. Ces sommaires visent l'abolition de servitudes qui protègent la partie nord du golf d'Anjou du développement immobilier. Ces servitudes sont alignées avec le schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. L'agglomération a indiqué une intention de créer un parc autour du parc nature du bois d'Anjou. La ville ou l'agglomération peut-elle stopper la demande d'abolition de ces servitudes? Quel est le plan pour la création d'un parc de l'est?
Tricia Robinson	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Comment la ville compte-t-elle protéger ses citoyens de la hausse exponentielle de la valeur marchande des immeubles à Montréal, qui a pour conséquence la transformation des logements en produits financiers et l'éviction de milliers de locataires à chaque année.
Rob Gordon	Mme Valérie Plante (Mme Nathalie Goulet)	Depuis le début de la crise, les familles qui ne joignent pas les deux bouts se multiplient, et elles se demandent: Mais comment font ces autres à qui tout réussit? Les portes laissent entrer les cris de famine, même en fermant. il faut absolument que la Ville bonifie son aide aux programmes de distribution de nourriture aux plus démunis; c'est une question de vie ou de mort. Si l'on changeait les choses un peu, rien qu'en aimant donner, nous ferions de Montréal un rêve, une éternité. Serez-vous au rendez-vous?
Diane Gervais	M. Benoit Langevin	Ca fait des 8 mois que des citoyens distribuent la nourriture au Square Cabot, faute de soutien et à côté de ça, l'administration n'augmente pas son aide aux organismes. Les tentes commencent déjà à apparaître. L'administration Plante ne reconnaît pas sa responsabilité dans la gestion de l'itinérance, j'aimerais donc savoir ce qu'Ensemble Montréal propose ?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	<p>Il faut transformer l'économie, transformer la société et transformer la présente forme de gouvernance. L'avenir de nos jeunes et de l'humanité en dépend.</p> <p>Il faut transformer notre économie et faire une troisième révolution industrielle, le "New Deal vert". Il faut une taxe carbone agressive mais tous les revenus de ces impôts devraient immédiatement retourner sur une base mensuelle à toutes les familles québécoises.</p> <p>Il faut que les sociétés du monde qui utilisent la moitié des terres agricoles pour faire croître des récoltes pour nourrir les animaux le cessent.</p> <p>Il faut transformer la forme de gouvernance.</p> <p>Question : Comme tous les anciens toxicomanes qui ont réussi à s'en sortir, ne pouvez-vous pas, vous aussi, voir l'urgence de vous sortir de cette dépendance au capitalisme suicidaire et pouvez-vous prendre connaissance des documents suivants?</p>

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 31, le conseil reprend l'étude des points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.34).

CM21 0388

Autoriser la ratification de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises intervenu entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la ratification de l'avenant 2020-8 au contrat de prêt de 120 millions de dollars intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises augmentant le montant du prêt de 30 millions de dollars.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui soulève une question de privilège à l'égard des propos tenus par le conseiller Luc Rabouin qui a critiqué un vote de l'équipe d'Ensemble Montréal sur un autre dossier, lors de son intervention. La présidente du conseil est également d'avis qu'un vote donné antérieurement ne devrait pas être commenté par la suite et invite le conseiller Rabouin à reformuler son commentaire. M. Rabouin retire ses propos. La présidente le remercie et clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

1218927006
80.01 (20.31)

CM21 0389

Autoriser la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 400 000 \$ destinés à des projets d'habitation, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 400 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 79 400 000 \$ destiné à des projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la subvention attendue de 79 400 000 \$;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1210196001
80.01 (20.32)

CM21 0390

Approuver le projet d'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation de travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la réalisation des travaux dans le cadre du projet de prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (PLBM) afin de confier à la STM la réalisation de travaux municipaux à intégrer aux travaux préparatoires de la station Viau.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1211019001
80.01 (20.33)

CM21 0391

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société du patrimoine Angus, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 2 468,8 mètres carrés, situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et Molson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué des lots 6 243 458 et 6 232 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 1 008 000 \$ et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en sa faveur et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 4 juin 2020, sous le numéro 25 430 088, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société du patrimoine Angus, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 2 468,8 mètres carrés, situé du côté sud de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues Augustin-Frigon et Molson, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué des lots 6 243 458 et 6 232 021 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 1 008 000 \$, et par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple de l'hypothèque publiée le 4 juin 2020, au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 25 430 088, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1208190002
80.01 (20.34)

À 20 h 48, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle le point 80.01 (20.35)

CM21 0392

Approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1^{er} avril 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de lettre d'entente entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant l'occupation des espaces intérieurs de la Biosphère à des fins muséales à partir du 1^{er} avril 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui désire apporter un amendement mineur au dossier afin de corriger l'information apparaissant à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

La présidente du conseil cède ensuite la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, qui soulève une question de règlement afin de clarifier la règle à savoir si les propositions d'amendements mineurs doivent d'abord être transmises par écrit.

La présidente du conseil confirme qu'effectivement les amendements mineurs doivent être transmis par écrit au Service du greffe préalablement à leur présentation.

À 17 h 02, le leader de la majorité reporte l'étude du point 80.01 (20.35) à une phase ultérieure, afin de permettre aux membres du conseil de prendre connaissance de l'amendement proposé.

À 20 h 48, le conseil reprend l'étude du point 80.01 (20.35).

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'amender l'article sous étude afin de remplacer le texte apparaissant à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel, par le suivant :

« Notons que le financement de l'exploitation du musée (opérations et travaux capitalisables) sera financé pour les 5 prochaines années par le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal à raison de 3 M\$ chacun par an (9 M\$ par an pour un total de 45 M\$ sur 5 ans). »

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare l'amendement du leader de la majorité, M. Limoges, et du président du comité exécutif, M. Dorais, recevable et adopté à l'unanimité.

Un débat s'engage sur l'article 80.01 (20.35), tel qu'amendé.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, met aux voix le point 80.01 (20.35), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0393

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 40 000 \$ et mise à disposition de l'expertise interne disponible pour un équivalent de 40 000 \$ à l'Université de Sherbrooke pour lui permettre de réaliser son projet pilote de biofiltration passive des biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel / Approuver un projet de « Convention de contribution de la Ville de Montréal à l'Université de Sherbrooke et licence » à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 40 000 \$ et une mise à disposition de l'expertise interne disponible pour une contribution en nature (en biens et en services) d'une valeur de 40 000 \$ à l'Université de Sherbrooke pour la réalisation de son projet concernant la biofiltration passive des biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution et licence entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement des contributions de la Ville et de la licence consentie par l'Université de Sherbrooke;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1211151001
80.01 (20.36)

CM21 0394

Accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV ou Centre), pour les années 2021 et 2022 afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ à Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (CPRMV), pour les années 2021 et 2022 afin de réaliser son plan d'action, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, invite les membres du conseil à axer leurs interventions sur le point à l'étude, soit d'accorder un soutien financier au Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence.

Adopté à l'unanimité.

1216794001
80.01 (20.37)

CM21 0395

Accorder un soutien financier non récurrent maximal de 545 000 \$ à C2.MTL afin de réaliser les événements Movin'On et C2 Montréal en 2021/ Approuver un projet de convention à cet effet

La conseillère Effie Giannou déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent maximal de 545 000 \$ à C2.MTL afin de réaliser les événements Movin'On et C2 Montréal en 2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217019001
80.01 (20.38)

CM21 0396

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 17^e édition de la Patrouille verte, pour la période du 31 mai au 20 août 2021, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers afin d'organiser la 17^e édition de la Patrouille verte, pour la période du 31 mai au 20 août 2021, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'Eau, du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et du Bureau de la transition écologique et de la résilience;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1219089001
80.01 (20.39)

CM21 0397

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à ESI Technologies de l'information inc., pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM) pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025 avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18467 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à ESI Technologies de l'information inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'une solution infonuagique de gestion de l'informatique de l'utilisateur final (EUC/UEM), pour une durée de quatre ans, soit du 26 mars 2021 au 25 mars 2025, avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 6 918 074,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18467;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1207684008
80.01 (20.40)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.04) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0398

Autoriser une dépense maximale de 536 281,46 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société québécoise des infrastructures (SQI) du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'axe du boulevard Gaétan Laberge, entre la rue Hickson et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 536 281,46 \$, taxes incluses, en remboursement à la Société québécoise des infrastructures (SQI) du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre dans l'axe du boulevard Gaétan Laberge, entre la rue Hickson et la rue de l'Église, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205946001
80.01 (30.01)

CM21 0399

Adopter le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030 de la Société du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement 2020-2030 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, prend la parole en souhaitant que le conseiller Robert Beaudry retire ses dernières paroles concernant l'ancien maire de Montréal Denis Coderre. La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, acquiesce à cette demande et s'adresse à M. Beaudry en ce sens; ce dernier reformule son commentaire. La présidente le remercie.

À la suite de l'intervention de la présidente du conseil, la leader de l'opposition officielle prend la parole et soulève une question de privilège en vertu de l'article 101 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) questionnant la partialité de la présidente. Mme Miron prend acte des commentaires de la leader de l'opposition officielle et déclare l'incident clos.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences :

- M. Christian Arseneault
- M. Dimitrios (Jim) Beis
- M. Michel Bissonnet
- Mme Karine Boivin-Roy
- Mme Catherine Clément-Talbot
- M. Josué Corvil
- Mme Suzanne Décarie
- Mme Mary Deros
- M. Alan DeSousa
- Mme Effie Giannou
- M. Richard Guay
- Mme Andrée Hénault
- M. Benoit Langevin
- M. Francesco Miele
- M. Luis Miranda
- M. Lionel Perez
- M. Dominic Perri
- M. Giovanni Rapanà
- Mme Chantal Rossi
- M. Marvin Rotrand
- M. Aref Salem
- M. Abdelhaq Sari

1217862009
80.01 (30.02)

CM21 0400

Autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (CG21 0022), une dépense totale de 848 425,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection avec la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser, conformément à l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) (CG21 0022), une dépense totale de 848 425,88 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour le contrat à être accordé par la STM à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection de la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 895,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 97 895,29 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande au conseiller Dominic Perri d'axer son intervention sur l'objet du point sous étude.

Adopté à l'unanimité.

1219059001
80.01 (30.03)

CM21 0401

Autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'expropriation des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest - CANO

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à décréter l'acquisition, par expropriation, des immeubles requis dans le cadre du projet du centre d'attachement Nord-Ouest (ci-après « CANO »), lesquels sont identifiés à l'Annexe A jointe à la résolution CA-2021-027 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218464001
80.01 (30.04)

À 22 h 04, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, ajourne la séance jusqu'au mardi 20 avril 2021, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 avril 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 20 avril 2021 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sue Montgomery et Mme Marie-Josée Parent.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

La présidente enchaîne en souhaitant que les membres du conseil se recueillent en mémoire de tous les employé-es décédé-es dans le cadre de leur travail. Elle précise que le 28 avril prochain sera souligné le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail et ajoute que la Ville de Montréal est consciente des dangers liés aux tâches effectuées par plusieurs dans le cadre de leur fonction. En ce sens, la Ville s'assure de procurer un environnement de travail sain et sécuritaire pour tous ses employé-es afin de réduire les accidents du travail.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, mentionne également le départ soudain et prématuré de Mme Carole Paré, une collègue de travail de l'entretien ménager à l'hôtel de ville. Le décès de Mme Paré est survenu le 1^{er} avril dernier. En son nom et en celui des membres du conseil, la présidente offre ses plus sincères condoléances à ses proches et aussi à sa famille de l'hôtel de ville. La présidente demande une minute de silence.

Puis, la présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente du conseil fait la lecture de 11 questions de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Micheline Maranda	Mme Valérie Plante (M. Philippe Tomlinson)	<p>Le 25 mars dernier l'arrondissement d'Outremont nous annonçait que deux collectes d'ordures supplémentaires à celle du 25 auraient lieu le 26 et le 27 mars dans la foulée de la Pâques Juive. En réponse à une question citoyenne, M Tomlinson répondait que ces collectes spéciales étaient à coût nul car ces deux collectes spéciales étaient une gracieuseté du Plateau Mont-Royal. Pourtant, M Rabouin, affirmait lundi dernier qu'Outremont serait facturé pour ces deux collectes effectuées par les cols bleus de son arrondissement.</p> <p>De toute évidence, ces deux versions contradictoires ne peuvent coexister et un des deux Maires Projet Montréal a sciemment déformé les faits à des fins politiques.</p> <p>Mme Plante, lequel des deux Maires d'arrondissement dit la vérité et allez vous exiger de l'autre qu'il se rétracte publiquement tout en présentant des excuses à ses concitoyens pour avoir diffuser des informations inexactes?</p>
Katherine Collin	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Vu que la Ville de Montréal est maintenant propriétaire et responsable d'une grande partie des terrains à l'Eco-Campus et au secteur Ipex des milieux humides de Montréal/Technoparc, et Vu que cet espace a été identifié comme ayant "la plus haute priorité de protection pour la biodiversité" selon une étude recent sur le Grand Montréal (cf. Rayfiel, B. et al, Les infrastructures vertes, 2015, p.38), Vu que cet espace est d'une immense valeur écologique, non seulement en étant l'espace avec la plus haute concentration d'espèces d'oiseaux sur l'île de Montréal mais aussi comme lieu qui arbite de nombreuses espèces vulnérables, telles que la trille rouge et la couleuvre brune, et Vu que la Ville n'a toujours pas établi un budget ou défini son projet pour la creation du fameux Parc-Nature des Sources, Qu'est-ce que la Ville de Montréal compte faire pour protéger cet espace, qui tombe précisément sous sa responsabilité (et non pas celle du fédéral)?</p>
René Chartrand	M. Pierre Lessard-Blais (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Qu'allez-vous-vous faire en 2021 par vos actions concrètes pour préserver pour de bon ce boisé (Steinberg) (entre Hochelaga et Notre-Dame) et qui est essentiel pour un futur vert et écologique , pour le quartier MHM ? - Il faudrait aussi l'aménager pour que ce soit sécuritaire de s'y promener paisiblement pour tous les citoyens de MTL... Qu'en pensez-vous ? En d'autres mots, pour sauver cette très belle forêt urbaine... Que faire ? Avant qu'il ne soit trop tard. Merci.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Paule Dufour	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Le secteur Assomption-Sud dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga ₁ Maisonneuve sera l'objet de multiples transformations dans un avenir proche. Des travaux visant la création d'un viaduc portuaire débiteront cet été. L'entreprise Ray-Mont Logistiques a également l'intention d'y installer un centre de transbordement de conteneurs. Le tracé du REM soumis à la population laisse voir la création d'une station dans le secteur. Tout ceci, sans oublier le prolongement du boulevard de l'Assomption et la création d'un poste de transformation d'Hydro-Québec, fait craindre pour l'avenir des espaces verts existants dans ce qui devait être l'Écoparc Industriel de la Grande Prairie. Est-ce que votre administration a l'intention de créer une trame verte qui servirait de lien piétonnier et cyclable à partir des boisés existants dans l'Assomption-sud?
Elisabeth Greene	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Pourquoi pas un Parc Nature dans MHM? L'arrondissement est pourtant l'un des plus minéralisés et des plus pollués de la ville de Montréal. En ce sens, le développement d'un parc industriel au coeur du secteur, sur le terrain Assomption-sud-Longue-Pointe (ASLP), semble tout à fait inadéquat. En effet, ce projet contribuera à l'augmentation du problème plutôt que de maximiser le potentiel environnemental et social que présente ce terrain.
Frédéric Bastarache-Ouellette	Mme Émilie Thuillier	Bonjour madame Thuillier, Je vous pose cette question dans une optique de savoir si l'administration municipale peut ajuster la commission sur les grands ensembles industriels afin qu'elle puisse être nettement plus pragmatique par rapport aux éléments fondamentaux du patrimoine industriel de Montréal ? Pourrions ₁ nous avoir une conversation sur le sujet afin que je puisse vous informer de l'ensemble des éléments de la question ? En vous remerciant pour votre précieuse attention. Recevez mes salutations les meilleures
Gabriel Tellier	Élu de l'arrondissement de Ville-Marie	Est-ce qu'une accommodation sera prévu pour la communauté de surf de Montréal qui a besoin d'avoir accès au parc de Dieppe (et besoin de pouvoir stationner à proximité) pour pratiquer son sport. Une pratique qui dure depuis plus de deux décennies.
Francois-Xavier Panaccio	Élu responsable du dossier (M. Éric Alan Caldwell)	Tout d'abord merci pour votre disponibilité et vos réponses aux questions des citoyens. Concernant le tronçon de la rue Berri situé immédiatement au nord et au sud du boulevard Gouin, le nombre de voies de circulation passe de 3 (route 335) à 2, en plus d'intégrer une voie supplémentaire en provenance de Berri nord et ce, sans signalisation spécifique. Il en résulte un volume important d'interactions bruyantes, chaotiques et dangereuses entre les nombreux automobilistes y circulant quotidiennement. Est-il projeté de corriger cette situation par les mesures appropriées, si oui lesquelles? Si non, quelle est votre analyse de cette situation?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Charles-Étienne Ostiguy	M. Lionel Perez	Le Club de golf Métropolitain d'Anjou est divisé en deux lots, le premier couvrant la partie nord et le deuxième la partie sud. La partie nord est contiguë au Parc-nature du Bois-d'Anjou. La préservation du caractère végétalisé de ce lot est particulièrement importante car la santé des arbres du parc mentionnée plus tôt en dépend. Selon les informations dont nous disposons, le zonage de cette partie n'y permet pas le développement industriel. Est-ce que vous et le parti que vous représentez sont prêts à s'engager à ne pas changer le zonage de ce lot au cas où vous prendriez le pouvoir dans une élection future? Question posée à M. Robert Beaudry, responsable des Grands Parcs à la Ville de Montréal par Raymond Moquin, président du Collectif en environnement Mercier-Est
Magali Morin	M. Pierre Lessard-Blais	Nouvellement résidente d'Hochelaga, je suis étonnée de voir qu'il y a peu ou pas de supports à vélo sur les rues (j'habite Jeanne D'Arc hauteur De Rouen 1 seul support pour toute la rue) et aucun contenant pour récupération alors que dans le Sud-Ouest, ces contenants sont partout avec les poubelles. Promenade Luc Larrivée très achalandée, le terrain est rempli de mégots de cigarette partout. Il faudrait penser aussi à des contenants plus nombreux car celui sur la place Simon Valois est quasiment non visible, trop en retrait. Bref, il faut inciter les gens à disposer de leurs déchets dans les contenants et non au sol partout donc il faut installer des contenants. Le quartier est vraiment très sale. J'ai habité le Plateau, Sud-Ouest et Rosemont et vraiment très malpropre ici. Idem au Parc Lalancette, rempli de mégots partout car aucun endroit pour en disposer. Merci beaucoup.
Luzviminda Mazzone	Mme Valérie Plante (Mme Émilie Thuillier)	I am a senior. I live independently and in good health. I would like to vote by mail in November's election, but will only be able to do so if your administration adopts a bylaw before July 1 allowing voting by mail. The Government of Canada will soon adopt legislation Bill C-19 allowing everyone, not only seniors to vote by mail. It is easy and had been successfully used. Yet, according to what I read in the media, your party is opposed to voting by mail. Am I wrong in my opinion that you oppose voting by mail? Will your administration adopt the bylaw allowing seniors like myself to vote by mail this November?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, déclare la période de questions du public close à 10 h 02. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Demande à l'Administration qu'il y ait une enquête indépendante dans l'incident impliquant des inspecteurs de la Société de transport de Montréal, à la station de métro Jean-Talon, le samedi 17 avril 2021 / Reformule sa question

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la mairesse de Montréal de retirer les mots « démagogie, démagogue » de son intervention. La mairesse acquiesce et remplace l'expression par « nous faire la leçon ». La présidente la remercie.

Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (Mme Cathy Wong)	Est-ce que l'Administration peut justifier les récentes nominations notamment celles au conseil d'administration du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence
-----------------------	--	--

Le leader de la majorité, M. François Limoges, soulève une question de règlement en vertu de l'article 45 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) et considère que l'intervention de Mme Boivin-Roy ne constitue pas une question aux membres du conseil. La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, en prend note et invite Mme Boivin-Roy à poser sa deuxième question.

Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Reformule sa question concernant les récentes nominations et dénominations de l'Administration et aimerait des justifications à cet effet
-----------------------	---	---

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, répond à une question de règlement soulevée dans le clavardage par le conseiller Marvin Rotrand concernant le temps alloué et restant à la période de questions compte tenu des questions de règlement qui ont été abordées et des échanges en marge des questions posées. La leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy, soulève à son tour une question de privilège afin de préciser qu'il ne s'agit pas ici de procès d'intention mais d'informations factuelles, comme énoncées dans sa première question. La présidente du conseil clôt le débat en invitant les membres à poursuivre les travaux du conseil afin de donner l'opportunité aux conseillers et conseillères de poser leurs questions.

M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Est-ce que cette année le sondage concernant les travaux de la Commission sur les finances et l'Administration tiendra compte des commentaires reçus dans le passé et comment s'assurer de l'impartialité de la démarche?
-----------------	--	---

À 10 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de prolonger la période de questions des membres de sept minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Suggère qu'une seule personne puisse répondre au sondage, et demande pourquoi il n'y pas une question « réduction des dépenses » dans ce sondage
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauv�	Est-ce que M. Peter Trent quitte le conseil d'administration de la Soci�t� de transport de Montr�al, le cas �ch�ant, � quel moment le poste vacant sera-t-il combl�? / Souhaite plus d'informations au sujet de cette future nomination

N'ayant aucune autre question de la part des membres du conseil, la pr sidente du conseil d clare la p riode de questions des conseill res et des conseillers close   10 h 29.

La pr sidente fait un rappel sur les arri re-plans d' cran   utiliser durant les assembl es virtuelles du conseil municipal et souligne qu'ils sont disponibles sur le disque partag  du Bureau de la pr sidence.   ce sujet, elle demande   M. Alan DeSousa d'effectuer les changements requis   la suite de l'envoi qui lui a  t  fait.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, demande   la pr sidente du conseil, Mme Suzie Miron, que les d bats entre les leaders n'amputent pas le temps allou    la p riode de questions des membres du conseil. La pr sidente informe Mme Boivin-Roy que la pr sente p riode de questions a  t  allong e de quatre minutes afin de tenir compte des  changes en marge des questions pos es par les membres du conseil.

La pr sidente du conseil remercie l'ensemble des  lu.e.s et c de la parole au leader de la majorit  pour la suite de l'ordre du jour.

CM21 0402**Avis du greffier - Élection du 7 novembre 2021**

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose l'avis du greffier concernant l'élection du 7 novembre 2021, et le conseil en prend acte.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil se transforme en comité plénier pour une durée d'une heure, pour une présentation du Service du greffe de la Ville de Montréal concernant les élections 2021. Le directeur du Service du greffe et greffier de la Ville disposera d'une période de 15 minutes pour sa présentation. Les membres du conseil bénéficieront d'une période de 45 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 24 minutes
- Ensemble Montréal : 13 minutes
- Autres élu.e.s : 8 minutes

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand qui soulève une question de règlement à l'effet que le nom du président ou de la présidente du comité plénier doit être nommé lors de cette proposition. La présidente du conseil remercie M. Rotrand et confirme que le nom du président ou de la présidente du comité plénier doit être nommé dans cette proposition. À la demande du leader de la majorité, la présidente du conseil suspend brièvement les travaux afin que M. Limoges propose un président ou une présidente de comité plénier.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Marvin Rotrand

que le conseil se transforme en comité plénier pour une durée d'une heure, pour une présentation du Service du greffe de la Ville de Montréal concernant les élections 2021 et que le conseil désigne Mme Manon Barbe pour agir à titre de présidente du comité plénier. Le directeur du Service du greffe et greffier de la Ville disposera d'une période de 15 minutes pour sa présentation. Les membres du conseil bénéficieront d'une période de 45 minutes pour poser des questions et ce temps de parole sera réparti comme suit :

- Projet Montréal : 24 minutes
- Ensemble Montréal : 13 minutes
- Autres élu.e.s : 8 minutes

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader de l'opposition officielle, M. Lionel Perez qui demande des clarifications sur la répartition du temps de parole. Après discussions, avec le leader de la majorité, M. François Limoges, ces deux derniers conviennent de répartir le temps de parole de cette manière :

- Projet Montréal : 23 minutes
- Ensemble Montréal : 14 minutes
- Autres élu.e.s : 8 minutes

À 10 h 35, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux afin de permettre au conseil de se transformer en comité plénier.

À 10 h 35, Mme Manon Barbe déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue au directeur du Service du greffe et greffier de la Ville de Montréal, M^e Yves Saindon, ainsi qu'à ses collaborateurs, M^e Emmanuel Tani-Moore, M. Charles-André Goulet et M. Richard Grenier. Elle invite M^e Saindon à débiter sa présentation.

À 11 h 43, Mme Barbe indique la levée du comité plénier. Le conseil reprend ses travaux et, en vertu de l'article 119 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande à la présidente du comité plénier de présenter le rapport des travaux du comité plénier. À cet effet, Mme Manon Barbe mentionne que le comité plénier a siégé durant 70 minutes, huit membres ont pris la parole pour un total de 23 questions, les travaux du comité plénier se sont déroulés correctement et elle remercie tous les membres qui sont intervenus.

Le débat se poursuit sur le point 7.05.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle M. Francesco Miele qui soulève une question de privilège en reprenant certains propos de l'intervention de la conseillère Émilie Thuillier où cette dernière a dit « ...pour MM. Miele et Perri la santé des personnes âgées n'est pas importante ». Mme Thuillier reformule de cette façon : « le vote par correspondance n'a pas été permis durant la période des élections partielles, et ce, nulle part au Québec, incluant l'arrondissement de Saint-Léonard. Dans ces circonstances, comment les conseillers Miele et Perri voyaient-ils cette élection partielle ? ». La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, et à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, qui divergent d'opinion sur la question de privilège. La présidente du conseil demande à la conseillère Thuillier de retirer les propos cités par M. Miele; celle-ci acquiesce et les retire. La présidente la remercie et clôt le débat.

Le débat se poursuit.

07.05

À 12 h 18, le leader de la majorité, M. François Limoges, en accord avec la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, appelle le point 65.01.

Le conseil débute l'étude du point 65.01.

Un débat s'engage.

À 12 h 32, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, suspend les travaux jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 19 avril 2021
13 h**

**Séance tenue le mardi 20 avril 2021 – 13 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Sue Montgomery et Mme Marie-Josée Parent.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Luis Miranda et M. Jean-François Parenteau.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :

Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Marie-Josée Parent, M. Luis Miranda, Mme Sue Montgomery et M. Giovanni Rapanà.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :

M. Hadrien Parizeau.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 80.01 (42.05) :

Mme Valérie Plante, Mme Christine Black, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Luis Miranda, Mme Sue Montgomery, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau et M. Giovanni Rapanà.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 80.01 (42.05) :

M. Hadrien Parizeau.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

Puis, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, rappelle que les personnes élues ont l'obligation de respect, l'un envers l'autre et envers les citoyennes et citoyens, conformément au *Code d'éthique et de déontologie*. Elle renchérit et explique que les personnes élues, à titre d'administrateurs municipaux, ne bénéficient d'aucune immunité pour les paroles qu'elles prononcent à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle du conseil et que certains propos peuvent donner lieu à une poursuite pour diffamation devant les tribunaux, lorsqu'il y a préjudice et que les paroles sont prononcées dans un contexte de négligence ou de malveillance. La décision que certains commentaires sont ou ne sont pas diffamatoires relève des pouvoirs d'un tribunal et non de la personne à la présidence du conseil. Les membres du conseil doivent être prudents lors de leurs interventions. À l'avenir, lorsque certains propos sembleront problématiques ou tendancieux, la présidente du conseil, Mme Miron, invitera les membres du conseil à la prudence.

Toutefois, si la présidente du conseil juge que les paroles prononcées constituent des insinuations, des allusions personnelles, des accusations, des paroles violentes ou irrespectueuses ou une tournure non parlementaire, elle demandera leur retrait puisque cela est interdit en vertu de l'article 66 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La présidente conclut en souhaitant que tous les membres du conseil contribuent à rehausser le niveau des échanges lors des travaux parlementaires, sans attaques personnelles, insinuations, ou sous-entendus. La présidente insiste sur l'importance de la courtoisie et du respect durant les débats en cette année difficile de pandémie et afin de répondre aux attentes des citoyens et citoyennes à cet égard.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux avec l'étude du point 65.01.

CM21 0403**Motion de l'opposition officielle pour permettre le vote par correspondance aux électeurs de 70 ans et plus aux élections municipales 2021**

Attendu que l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui peut réduire le taux de participation des citoyens les plus vulnérables et les plus âgés;

Attendu que le vote par correspondance est un outil utilisé à travers le monde dans plusieurs démocraties;

Attendu que, jusqu'à tout récemment, la loi ne permettait le vote par correspondance que pour les propriétaires d'un actif immobilier dans une municipalité lorsqu'ils ne résident pas dans cette municipalité, alors que les résidents de cette même municipalité n'y ont pas droit;

Attendu que la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

Attendu que le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs;

Attendu que sans vote par correspondance, on pourrait s'attendre à une réduction importante du taux de participation aux prochaines élections municipales;

Attendu que la Commission de la présidence du conseil de la Ville de Montréal a recommandé, dans son rapport adopté le 24 août 2020, de « poursuivre la réflexion avec le gouvernement du Québec et l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin d'identifier et mettre en œuvre des alternatives au vote traditionnel dans un contexte de distanciation, mais également dans la perspective d'ouvrir davantage les modes de participation pour rejoindre le plus grand nombre »;

Attendu que le conseil municipal a adopté le 20 octobre 2020 la résolution CM20 1054 par laquelle elle demandait à la Ville de Montréal de :

« 1- poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées;

2- donner le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021. »;

Attendu que l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

Attendu qu'Ensemble Montréal, le parti de l'Opposition officielle à l'hôtel de Ville de Montréal, a déposé un mémoire demandant à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'étendre le vote par correspondance minimalement à tous les électeurs de 65 ans et plus;

Attendu que lors de l'étude du projet de loi 85 la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec a adopté, l'amendement suivant :

À l'article 3 de ce projet de loi : remplacer, dans le paragraphe 1° du deuxième alinéa, « et de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 » par «, de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 et, pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1^{er} juillet 2021, de tout autre électeur âgé de 70 ans ou plus »;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 85 le 25 mars 2021 intitulé la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (la « Loi »);

Attendu que l'article 3 de la Loi autorise le vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus « pour toute municipalité ayant pris une résolution favorable au plus tard le 1^{er} juillet 2021 »;

Attendu que l'adoption de la présente motion par le conseil municipal permettra de satisfaire l'exigence prévue dans la Loi donnant droit au vote par correspondance aux électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa
Mme Karine Boivin-Roy
M. Francesco Miele
M. Abdelhaq Sari,
Mme Effie Giannou
M. Aref Salem
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Mary Deros,
M. Josué Corvil
M. Benoit Langevin
Mme Chantal Rossi
Mme Suzanne Décarie
M. Dominic Perri
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Richard Guay
M. Michel Bissonnet
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

1 - que le conseil municipal déclare sa volonté d'adopter une résolution favorable afin que la Ville de Montréal permette à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance tel que lui permet l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19*; et

- 2 - que le greffier de la Ville de Montréal s'assure de satisfaire toutes les exigences légales pour donner suite à la volonté déclarée de permettre à tout électeur de 70 ans et plus de voter par correspondance à Montréal lors de l'élection municipale du 7 novembre 2021.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, pour la présentation de la motion.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et rappelle l'importance de protéger les personnes les plus vulnérables comme les personnes de 70 ans et plus. Il mentionne notamment que cette motion invite les membres du conseil à prendre une décision dans les meilleurs intérêts de la population, et réitère sa confiance envers le Service du greffe pour que la tenue du vote par correspondance puisse se faire selon les règles de l'art.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller DeSousa prend la parole et souligne que le vote par correspondance devrait aussi être offert à plus grande échelle, et en particulier, à la population de moins de 70 ans qui présente des conditions particulières de santé. M. DeSousa poursuit et précise entre autres que des démarches auraient dû être entreprises depuis octobre 2020 pour mettre en place le vote par correspondance. Il donne comme exemple l'adoption de budgets additionnels ou l'acquisition de nouvelles technologies afin que le vote par correspondance puisse être un moyen d'accroître le taux de participation des citoyens aux élections municipales, et par le fait même, puisse accroître la légitimité des élus municipaux.

En conclusion, M. DeSousa invite les conseils d'arrondissements à adopter des motions pour la promotion du vote par correspondance, et invite les membres du conseil à voter favorablement pour l'adoption de cette motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Alan DeSousa pour son intervention.

À 12 h 32, le conseil suspend ses travaux.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède respectivement la parole aux conseillères et conseillers Christian Arseneault, Christine Gosselin, Émilie Thuillier, Marvin Rotrand, au leader de la majorité M. François Limoges et au chef de l'opposition officielle M. Lionel Perez.

Le conseiller Christian Arseneault prend la parole et mentionne tout d'abord être en accord avec le principe du vote par correspondance. Toutefois, M. Arseneault retient certains éléments importants de la présentation faite plus tôt par le greffier dont la complexité du système électoral montréalais et l'échéancier prévu pour la mise en place du vote par correspondance qui n'est peut-être pas réaliste dans les circonstances actuelles. En terminant, M. Arseneault explique qu'il votera contre la motion.

La conseillère Christine Gosselin prend à son tour la parole et expose les raisons pour lesquelles elle ne votera pas en faveur de cette motion. Elle cite entre autres l'avancement de la campagne de vaccination, le fait que la population soit maintenant habituée à porter le masque et à respecter le deux mètres de distance et la complexité d'instaurer le vote par correspondance dans un si court délai avant les élections de 2021. Elle conclut que l'enjeu d'une meilleure participation électorale demeure entier.

La conseillère Émilie Thuillier prend la parole et souhaite d'entrée de jeu réitérer certains consensus, par exemple : tous souhaitent une pleine participation aux élections municipales, tous souhaitent que les élections soient sécuritaires, efficaces, et que l'intégrité du processus électoral soit assuré. Mme Thuillier confirme que l'Administration effectue des représentations auprès du gouvernement du Québec depuis juin 2020 et qu'à cet effet elle a déposé un mémoire lors des consultations parlementaires sur le projet de loi 85. La conseillère Thuillier indique également que le vote par correspondance sera offert à près de 50 000 personnes qui ne peuvent pas se déplacer, pour des raisons de santé ou autres. Mme Thuillier répond au conseiller Perri en confirmant que la décision d'avoir des bureaux de vote dans les résidences pour personnes âgées revient à la Santé publique. Enfin, Mme Thuillier rappelle que la tenue des élections incombe au président des élections (le greffier de la Ville) et à son équipe, qui doivent porter la responsabilité de la réussite de ces élections. Elle invite les membres à voter contre cette motion.

Le conseiller Marvin Rotrand prend ensuite la parole et demande dans un premier temps que le mémoire qu'a présenté la Ville de Montréal, lors des consultations parlementaires sur le projet de loi 85, soit déposé au conseil municipal. M. Rotrand poursuit et donne en exemple les États-Unis où il était possible de voter par correspondance dans les 50 états lors des élections de novembre 2020. Le conseiller Rotrand souhaiterait que les Montréalais puissent voter de leur domicile, et ce, en toute sécurité, ce qui permettrait aussi de faire grimper le taux de participation. Il souligne entre autres que quelques villes canadiennes ont tenu des votes par correspondance en 2020, et que cela a occasionné une augmentation de la participation. Le conseiller Rotrand avise les membres du conseil qu'il votera en faveur de cette motion.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et rappelle notamment que ce sujet a été discuté à la Commission de la présidence du conseil en présence de représentants de tous les partis, et que le rapport qui s'en est suivi démontre de façon unanime l'impossibilité de tenir un vote par correspondance élargi dans un si court délai, sans les outils adéquats. Il précise que tenir un tel vote dans la présente situation peut ouvrir la porte à de multiples erreurs qui peuvent miner la confiance des électeurs dans les institutions. M. Limoges réitère sa confiance au gouvernement du Québec en place pour gérer de possibles nouvelles vagues de la pandémie, tout comme il exprime sa confiance envers le greffier de la Ville qui organise les élections à Montréal depuis les 15 dernières années.

La présidente du conseil remercie les conseillères et conseillers pour leurs interventions et cède la parole au chef de l'opposition officielle M. Lionel Perez afin qu'il exerce son droit de réplique. Ce dernier demande d'inscrire tous les membres présents d'Ensemble Montréal comme appuyeurs de cette motion et invite les membres du conseil à voter en faveur.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

de procéder à un vote enregistré sur le point 65.01.

Avant de procéder au vote, la présidente du conseil, Mme Suzie Miron, demande que M. Perez reformule l'expression qu'il a utilisée « parler des deux côtés de la bouche ». M. Perez remplace les paroles en question par « incohérence absolue pour essayer de ne pas prendre une mauvaise décision mais ne pas paraître le faire ».

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet et Rotrand (18)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Parenteau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Norris, Puzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Hénault, Fumagalli, Arseneault et Gosselin (38)

Résultat: En faveur : 18
Contre : 38

La présidente du conseil déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence

65.01

À 14 h 30, le leader de la majorité, M. François Limoges, en accord avec le conseiller Marvin Rotrand, appelle le point 65.02.

Point 65.02

Motion non partisane visant à utiliser le vote par correspondance pour augmenter la participation électorale à Montréal dans un contexte de pandémie

Le conseiller Marvin Rotrand, après discussion avec le leader de la majorité, M. François Limoges, retire le point 65.02, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0404

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau (RCG 20-009) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 74 817 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1217862001
80.01 (42.01)

CM21 0405

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 784 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1217862005
80.01 (42.02)

CM21 0406

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs (RCG 18-043) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1211179003
80.01 (42.03)

CM21 0407

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) » afin d'y refléter les changements apportés à l'annexe D en lien à la délégation de l'entretien des ouvrages, en fonction des opérations courantes, ainsi qu'à la grille tarifaire des équipements et véhicules.

Adopté à l'unanimité.

1219086001
80.01 (42.04)

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 20 mai 2021

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

que le conseil se transforme en comité plénier, pour une durée de deux heures, qui sera présidé par le conseiller Michel Bissonnet, conformément à l'article 113 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), afin de permettre aux membres du conseil de questionner l'équipe du Bureau de coordination de la sécurité publique sur l'état de situation de ce dossier.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil que l'Administration n'est pas d'accord avec la motion du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'effet que le conseil se transforme en comité plénier.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Décarie, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Hénault, Rotrand et Gosselin (20)

Votent contre : Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Beaudry, Bourgeois, Croteau, Thuillier, Wong, Rabouin, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Giguère, Norris, Pauzé, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Ryan, Sigouin, Filato, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Rouleau, Barbe, Deschamps, Zarac, Fumagalli et Arseneault (34)

Résultat : En faveur : 20
Contre : 34

La présidente du conseil déclare la motion du chef de l'opposition officielle et du leader adjoint de l'opposition officielle à l'effet de transformer le conseil en comité plénier rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil met aux voix le point 80.01 (42.05) et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

80.01 1212675016 (42.05)

CM21 0409

Autoriser, rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période de deux ans et 20 jours, soit à compter du 2 décembre 2020 au 22 décembre 2022, pour une somme de 176 400 \$ / Autoriser le directeur du SPVM à signer le projet de protocole d'entente de prêt de service à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser rétroactivement, le prêt de service d'un cadre civil du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour une période de deux ans et 20 jours, soit à compter du 2 décembre 2020, et ce, jusqu'au 22 décembre 2022;
- 2- d'autoriser le Directeur du SPVM à signer le protocole d'entente de prêt de service au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'autoriser une dépense de 176 400 \$ à cette fin;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1205326006
80.01 (50.01)

CM21 0410

Motion du maire de la Ville de Côte-Saint-Luc portant sur la planification du grand projet de mobilité Cavendish

Attendu que le projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish est à l'étude depuis des décennies;

Attendu que depuis les 10 dernières années le projet de raccordement a été soutenu à maintes reprises par les résolutions des villes liées et les arrondissements concernés et l'agglomération de Montréal en appui à la réalisation du projet;

Attendu que l'orientation du projet Cavendish-Cavendish a évolué pour refléter les préoccupations des citoyens, les nouvelles politiques de mobilité et propositions de projets en s'appuyant sur la Politique de la mobilité durable 2030 de la MTQ (2018), le rapport du groupe de travail sur Namur-De la Savane (2019) et le rapport de l'OCPM sur le quartier Namur-Hippodrome (2020);

Attendu que la vision actuelle du projet est axée sur la connexion des quartiers dans une perspective de transition écologique, en favorisant notamment la mobilité durable;

Attendu que récemment les villes de Montréal, Côte-Saint-Luc, Mont-Royal ainsi que les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent, situés aux abords du boulevard Décarie, se sont mobilisés pour créer un plan intégré de transport axé sur le transport collectif et actif pour le secteur élargi Namur-De la Savane, incluant le raccordement du boulevard Cavendish;

Attendu que le 17 décembre 2020, le conseil d'agglomération a adopté à l'unanimité la résolution CG20 0719 visant, entre autres, à demander à l'ARTM d'étudier dès 2021, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et la STM, la mise en place d'une desserte appropriée en transport collectif électrique structurant dans le secteur élargi de Namur - De la Savane, incluant l'axe du boulevard Cavendish, et de proposer le mode approprié pour cette desserte;

Attendu que le succès de la mise en Suvre du plan intégré de transport et le bon développement du secteur Namur-De La Savane axé sur le raccordement du boulevard Cavendish requiert la participation de toutes les parties prenantes incluant, l'agglomération de Montréal, les promoteurs et les paliers supérieurs;

Attendu que le projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish nécessite l'approbation préalable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour pouvoir avancer;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - que le Conseil demande à la Ville de Montréal de soumettre au plus tard au mois de mai 2021, aux noms des villes membres de l'agglomération de Montréal, un avis d'assujettissement au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques indiquant son intention d'entreprendre le projet de raccordement du boulevard Cavendish, incluant différents aménagements dont une voie routière, une voie dédiée au transport en commun électrifié, une voie cyclable sécurisée ainsi que des voies pour les piétons;
- 2 - que la Ville de Montréal fasse une présentation publique du programme préliminaire du projet;
- 3 - que le Conseil mandate l'administration de la Ville de Montréal à poursuivre, en collaboration avec les équipes de la Ville de Montréal et les différentes parties prenantes, incluant les villes liées et les arrondissements concernés, l'ARTM et la STM, l'élaboration du plan préliminaire du projet de raccordement du boulevard Cavendish-Cavendish, afin d'avancer vers sa réalisation.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède respectivement la parole aux conseillers Marvin Rotrand et Éric Alan Caldwell.

Les conseillers prennent la parole pour remercier l'auteur de la motion, le maire de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. Mitchell Brownstein d'avoir apporté certaines modifications au texte de la motion en cohérence avec les orientations de la Ville en mobilité durable. M. Caldwell rappelle les engagements de tous les acteurs dans ce dossier.

La présidente remercie MM. Rotrand et Caldwell pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0411

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 248 940,74 \$, taxes et variations des quantités incluses, pour l'acquisition des pichets d'eau ainsi que des cartouches de recharges dans le cadre du contrat accordé à Zero Technologies LLC (CM20 0630), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 248 940,74 \$ à 2 497 881,48 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0494;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 086 035,43 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des pichets d'eau ainsi que des cartouches de recharges dans le cadre du contrat accordé à Zero Technologies LLC (CM20 0630) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 086 035,43 \$ à 2 172 070,86 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépenses de 162 905,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1218696002

CM21 0412

Accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ à Festival TransAmériques inc. pour soutenir la 15^e édition du Festival TransAmériques 2021 / Approuver deux projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$ à Festival TransAmériques, pour soutenir la 15^e édition du Festival TransAmériques 2021;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1216370002

CM21 0413

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour l'exécution des travaux de réaménagement du pôle d'accueil du parc Maisonneuve, incluant le seuil d'entrée de l'Insectarium - Dépense totale de 6 894 899,99 \$, taxes, contingences, variations des quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 19-6452 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0498;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du Pôle d'accueil du parc Maisonneuve, incluant le seuil d'entrée de l'Insectarium, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 429 055,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-6452;
- 2- d'autoriser une dépense de 651 486,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 380 033,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 434 324,41 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1201701004

CM21 0414

Accorder un contrat à Services d'Égout Capital inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 742 713,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463315 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0502;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Services d'Égout Capital inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 331 343 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463315;
- 2- d'autoriser une dépense de 333 134,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 78 236,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1217231016

CM21 0415

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR et PRCPR-2021) - Dépense totale de 4 020 409,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463413 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0503;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Montréal-Nord, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR et PRCPR-2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 414 630,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463413;
- 2- d'autoriser une dépense de 341 463,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 264 315,79 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1217231001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0416

Accorder un contrat à Meloche, Division de Sintra inc. pour des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Laurent (PCPR et PRCPR-2021) - Dépense totale de 3 850 934,30 \$, taxes, contingences et incidences - Appel d'offres public 463415 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0507;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Meloche, Division de Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans l'arrondissement de Saint-Laurent (PCPR et PRCPR-2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 328 015,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463415;
- 2- d'autoriser une dépense de 332 801,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 190 117,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1217231012

CM21 0417

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Léonard (PCPR et PRCPR-2021) - Dépense totale de 3 779 355,27 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463412 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0504;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Saint-Léonard (PCPR ET PRCPR-2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 248 488,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463412;
- 2- d'autoriser une dépense de 324 848,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 206 018,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1207231083

CM21 0418

Accorder un contrat à Bruneau électrique inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à huit intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 21 semaines - Dépense totale de 1 043 741,06 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 466620 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0501;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à huit intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 21 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 869 784,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466620;

- 2- d'autoriser une dépense de 173 956,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1212968005

CM21 0419

Accorder un contrat à Gestion Septem inc. pour l'exécution de travaux de remplacement des systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans les bâtiments situés au 390, rue du Port-Royal Est et au 388, rue du Port-Royal Est - Dépense totale de 496 959,78 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15651 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0505;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Gestion Septem inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution de travaux de remplacement des systèmes énergétiques au mazout par des systèmes de chauffage électrique dans les bâtiments situés au 390, rue du Port-Royal Est, Montréal, et au 388, rue du Port-Royal Est, Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 019,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15651;
- 2- d'autoriser une dépense de 57 132,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 45 807,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1218911002

CM21 0420

Approuver un projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Courrier S.O.S /St-Martin inc., à des fins d'entreposage, un espace d'une superficie totale de 500 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} avril 2021, moyennant un loyer total de 8 444,40 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0519;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Courrier S.O.S / St-Martin inc., pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} avril 2021, un espace au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, d'une superficie totale de 500 pieds carrés, à des fins d'entreposage, moyennant un loyer total de 8 444,40 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1218682002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0421

Approuver rétroactivement un amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue un terrain à Restaurant Macgeorge inc., pour la période du 25 janvier 2021 au 31 août 2022 et trois renouvellements d'une année chacun, à des fins d'entrée charretière non exclusive et chemin d'accès pour le service au volant du restaurant ayant pignon sur le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, situé à l'est du boulevard Décarie et au nord de la rue Jean-Talon Ouest, constitué du lot 2 945 013 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 104 pieds carrés, pour une somme totale de 59 344,88 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0517;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, rétroactivement, un amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue à Restaurant Macgeorge inc. pour la période du 25 janvier 2021 au 31 août 2022 avec trois renouvellements d'une année chacun, un terrain à des fins d'entrée charretière non exclusive et chemin d'accès pour le service au volant du restaurant ayant pignon sur le boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, situé à l'est du boulevard Décarie et au nord de la rue Jean-Talon et constitué du lot 2 945 013 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 2 104 pieds carrés (195 mètres carrés) pour un montant total de 59 344,88 \$, plus les taxes applicables;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1210515002

CM21 0422

Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal pour la mise en œuvre de sa mission pour la période 2021-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0531;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ au Conseil régional de l'environnement de Montréal pour la réalisation de sa mission sur la période 2021-2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1217731002

CM21 0423

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, à titre gratuit, à Îlot 84, afin d'y installer un espace éphémère tel que montré au document concept intitulé « Green Haüs » et d'y organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 78 244 pieds carrés, constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la période du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre 2021. Le montant de la subvention immobilière est de 73 027,73 \$ / Retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0518;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à Îlot 84, à titre gratuit, du 1^{er} avril jusqu'au 31 octobre 2021, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade et constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 78 244 pieds carrés (7 269 mètres carrés), afin d'y installer un espace éphémère tel que montré au document concept intitulé « Green Haüs » et d'y organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents. Le montant de la subvention immobilière est de 73 027,73 \$;

- 2- de retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1215372004

CM21 0424

Accorder un soutien financier de 243 467 \$, en 2021, à Dépôt alimentaire NDG pour le projet « Expansion régionale des ateliers boîtes à lunchs », pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0525;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 243 467 \$, en 2021, à Dépôt alimentaire NDG pour le projet « Expansion régionale des ateliers boîtes à lunchs » pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2022, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1210744004

CM21 0425

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Foraction inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 7 879 923,84 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463213 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0568;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 011 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463213;

- 3- d'autoriser une dépense de 726 499,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 142 424,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1207231085

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0426

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à De Sousa-4042077 Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR et PRCPR-2021) - Dépense totale de 5 260 721,37 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463414 (11 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0569;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à De Sousa-4042077 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Île-Bizard—Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro (PCPR-PRCPR 2021) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 494 454,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463414;
- 3- d'autoriser une dépense de 449 445,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 316 821,55 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1217231002

CM21 0427

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure quatre ententes-cadres avec la firme Matériaux Paysagers Savaria ltée pour la fourniture et la livraison sur demande de mélanges de terre, sable et compost, pour une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 2 798 237,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18551 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0560;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure quatre ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation, par lesquelles Matériaux Paysagers Savaria ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, divers mélanges de terre, sable et compost pour une somme maximale de 2 798 237,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18551;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

À 15 h 26, la présidente, Mme Suzie Miron, quitte la présidence du conseil par téléconférence et est remplacée par le vice-président, M. Michel Bissonnet.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1214338001

CM21 0428

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 17 033 333,57 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463215 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0570;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 831 324,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463215;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 705 954,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 496 054,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1217231006

CM21 0429

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 4 766 280,13 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463216 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0571;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 186 830,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463216;
- 3- d'autoriser une dépense de 445 624,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 133 825,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1217231017

CM21 0430

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Métropolitain et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 10 728 010,05 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 289203 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0572;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Métropolitain et Henri-Bourassa, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 365 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289203;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 046 828,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 316 181,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1217231003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0431

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR et PRCPR-2021) - Dépense totale de 4 837 273,96 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 463416 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0562;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie (PCPR-PRCPR 2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 070 144 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463416;
- 2- d'autoriser une dépense de 407 014,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 360 115,56 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1217231014

CM21 0432

Accorder un contrat d'exécution d'œuvre d'art à Marie-Michelle Deschamps, artiste professionnelle, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Réciprocités » pour le projet d'aménagement de la place des Arrimeurs - Dépense totale de 379 417,50 \$, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0574;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de contrat pour l'exécution d'œuvre d'art avec Marie-Michelle Deschamps, artiste professionnelle, au montant de 344 925 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art « Réciprocités », dans le cadre du projet d'aménagement de la place des Arrimeurs;
- 2 - d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1217637002

CM21 0433

Accorder un contrat à Les constructions H2D inc., pour le réaménagement des abords de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Phase 2A, d'une partie des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis - Dépense totale de 10 521 497,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 457820 (5 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 484 245,81 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 38 719,56 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 637 883,13 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de l'UQAM intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par l'UQAM en vertu de l'entente à être approuvée dans le dossier décisionnel 1214139001

Le conseiller Abdelhaq Sari déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0563;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour le réaménagement des abords de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) Phase 2A, d'une partie des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 531 606,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 457820;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 103 880,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 886 011,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1 637 883,13 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de l'UQAM intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par l'UQAM en vertu de l'entente présentée dans le dossier décisionnel 1214139001;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 484 245,81 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 38 719,56 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1217231004

CM21 0434

Approuver le projet de premier addenda modifiant l'accord intervenu entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - Phase I (CG10 0151)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0575;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet de premier addenda modifiant l'accord de développement intervenu entre la Ville et DEVIMCO inc. pour le développement du projet Griffintown II - Phase I (CG10 0151).

Adopté à l'unanimité.

20.24 1207506001

CM21 0435

Approuver l'entente de collaboration entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM), l'arrondissement de Ville-Marie et la Ville de Montréal visant à convenir des conditions de réalisation des travaux des phases 2A et 2B du projet de réaménagement des abords de l'UQAM et à intégrer à ces travaux ceux visant la réfection des membranes des toits de deux tunnels appartenant à l'UQAM situés sous la rue Saint-Denis et la rue Sainte-Catherine

Le conseiller Abdelhaq Sari déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0576;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie et l'Université du Québec à Montréal (UQAM), visant à convenir des conditions de réalisation des travaux des phases 2A et 2B du projet de réaménagement des abords de l'UQAM et à intégrer à ces travaux ceux visant la réfection des membranes des toits de deux tunnels appartenant à l'UQAM situés sous la rue Saint-Denis et la rue Sainte-Catherine.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1214139001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0436

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec (fournisseur exclusif), pour le raccordement de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques en 2021 dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, pour une somme maximale de 1 449 000,81 \$ taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0558;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 200 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques, dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 1 449 000,81 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1217231029

CM21 0437

Accorder un soutien financier maximal de 319 934 \$ à Réseau, pour un projet de collecte de données par et pour les Autochtones, qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0588;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 319 934 \$ à Réseau de la communauté autochtone à Montréal, pour un projet de collecte de données par et pour les autochtones qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1217149003

CM21 0438

Accorder un contrat à Mécanicaction inc. pour les travaux de remplacement des systèmes de stérilisation (systèmes UV et détecteurs ozones) des bassins au Biodôme de Montréal - Dépense totale de 584 053,22 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 2402_IM-PR-18-0052 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0565;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Mécanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement des systèmes de stérilisation des bassins (Systèmes UV et détecteurs d'ozone) au Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 486 711,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2402_IM-PR-18-0052;
- 2- d'autoriser une dépense de 97 342,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1216891003

CM21 0439

Approuver un projet de première convention de modification de bail (CM16 1174) par lequel la Ville de Montréal loue de Progimont inc., pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2031, un espace d'une superficie de 25 851 pieds carrés, situé au 10000, Louis-H. Lafontaine, pour les besoins du Centre de formation Maxim'Eau du Service de l'eau - Dépense totale de 5 033 823,95 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0590;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Progimont inc., un espace d'une superficie de 25 851 pieds carrés situé au 10000 Louis-H. Lafontaine, pour les besoins du Centre de formation Maxim'Eau du Service de l'eau, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} juillet 2021, moyennant un loyer total de 1 159 841,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 au locateur, représentant un montant de 759 984,75 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 113 997,71 \$, pour une dépense maximale de 873 982,46 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 104 659 \$ du Service de l'eau vers le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) en 2021;
- 4- d'autoriser un ajustement budgétaire récurrent de 211 628 \$ du Service de l'eau vers le SGPI de 211 628 \$ à compter de 2022 et les années subséquentes;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 15 h 55, la présidente, Mme Suzie Miron, reprend la présidence du conseil par téléconférence.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1214565002

CM21 0440

Conclure des ententes-cadres avec Guillevin International Cie, Les Industries Précision Plus inc. et Lumca inc. pour la fourniture et la livraison sur demande de fûts piétons, de luminaires DEL et de divers accessoires d'éclairage public pour inventaire, pour une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois pour chaque entente - Montant estimé des ententes : 4 383 758,48 \$, taxes et variations des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18261 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0592;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des items, d'une durée approximative de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des fûts piétons, des luminaires piétons décoratifs et divers accessoires d'éclairage public, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18261 et au tableau de prix reçus;

Firmes	Items	Montant (taxes incluses)
Guillevin International Cie	1, 3, 4, 5, 6, 19, 24	2 264 584,36 \$
Les Industries Précisions Plus inc.	25	587 752,20 \$
Lumca inc.	7, 8, 12, 14, 20, 23	959 627,34 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale estimée de 571 794,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, répartie comme suit;

Firmes	Items	Dépense supplémentaire à titre de budget de variations de quantités (Montant taxes incluses)
Guillevin International Cie	1, 3, 4, 5, 6, 19, 24	339 687,65 \$
Les Industries Précisions Plus inc.	25	88 162,83 \$
Lumca inc.	7, 8, 12, 14, 20, 23	143 944,10 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1219109001

CM21 0441

Approuver le projet de convention d'aide financière entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 12 000 000 \$, pour la période 2021-2024, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de cette somme, pour la même période

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2021 par sa résolution CE21 0621;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention d'aide financière entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 12 000 000 \$ à la Ville aux fins de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024 - Entente MIFI-Ville (2021- 2024);
- 2- d'autoriser la réception d'une aide financière de 12 000 000 \$ provenant du MIFI pour la réalisation des projets issus de ladite convention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus additionnels correspondant de 12 000 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite convention, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1215970001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0442

Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification et l'exécution des travaux de réaménagement du parc Hector-Toe-Blake, de la place Henri-Dunant, de la rue du Sussex (entre l'avenue Hope et la rue Tupper), de la rue Tupper (entre la rue Lambert-Closse et la rue du Sussex) et de l'avenue Hope (entre la rue du Sussex et le boulevard René-Lévesque) incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet Sussex / Tupper, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0535;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la planification et la réalisation des travaux de réaménagement du parc Hector-Toe-Blake, de la place Henri-Dunant, de la rue du Sussex (entre l'avenue Hope et la rue Tupper), de la rue Tupper (entre la rue Lambert-Closse et la rue du Sussex) et de l'avenue Hope (entre la rue du Sussex et le boulevard René-Lévesque) incluant la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre du projet Sussex / Tupper, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1208935001

CM21 0443

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0536;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1218126002

CM21 0444

Autoriser un budget de 4 455 600 \$, taxes nettes, au centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'Entreprises de la Pointe-Saint-Charles au Service de l'environnement, pour l'année 2021, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0541;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de doter le centre de responsabilité 103178 - Site Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles au Service de l'environnement d'un budget nécessaire de 4 455 600 \$, taxes nettes, pour l'année 2021, à même la provision pour passif environnemental comptabilisée au bilan à cet effet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1215886001

CM21 0445

Fermer et retirer du domaine public comme rue une partie des lots 2 228 012 et 1 870 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au sud du viaduc Van Horne entre les rues Clark et le boulevard Saint-Laurent et de les verser dans le domaine public comme parc local et ce, dans le cadre d'un réaménagement complet du secteur

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0609;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de fermer et de retirer du domaine public comme rue une partie des lots 2 228 012 et 1 870 280, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et de les verser dans le domaine public comme parc local, et ce, dans le cadre d'un réaménagement complet du secteur.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1202728002

CM21 0446

Adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de l'Agence de mobilité durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0600;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de l'Agence de mobilité durable;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1218373002

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0447

Majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 171 506,66 \$, avant taxes, pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52^e avenue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0601;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de majorer la dotation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, par l'entremise de la réserve du passif environnemental pour un montant total de 171 506,66 \$, taxes non incluses, pour des services professionnels pour le suivi des infiltrations de biogaz et la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux d'une tranchée d'aération pour l'évacuation de gaz en arrière de la 52^e avenue;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1211528005

CM21 0448

Autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal à réaliser des travaux et actes visant à restaurer, modifier et agrandir l'immeuble situé sur le lot 1 878 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 64 et au chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 avril 2021 par sa résolution CE21 0622;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter une résolution autorisant, en vertu de l'article 64 et du chapitre VI.1 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (LPC), le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal à réaliser des travaux et actes visant à restaurer, modifier et agrandir la bibliothèque Maisonneuve située au 4120, rue Ontario Est (lot 1 878 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) et visée par un avis d'intention de classement (site patrimonial de Maisonneuve) transmis à la Ville le 30 mars 2021 (numéro de référence SATSA de la demande : 20210572).

Attendu les articles 64 et 179.1 et suivants de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, chapitre P-9.002) (ci-après la « LPC »);

CHAPITRE I**TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique à la propriété identifiée comme le lot 1 878 396 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur le plan de l'annexe A intitulée « Plan d'arpenteur » jointe à la présente résolution.

La propriété visée par la présente résolution est située dans le territoire visé par un avis d'intention de classement en vertu de la LPC (site patrimonial de Maisonneuve).

CHAPITRE II**AUTORISATIONS**

2. Après étude et sur la base des documents et renseignements soumis, le conseil de la Ville autorise :

Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal (SGPI)
303, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

à réaliser ou faire réaliser les actes ou travaux suivants :

- modifier des caractéristiques architecturales du bâtiment d'origine pour permettre l'agrandissement du bâtiment;
- restaurer les façades existantes;
- agrandir le bâtiment en deux ailes latérales;
- aménager le terrain;
- ajouter un éclairage architectural au bâtiment.

3. L'autorisation est soumise aux conditions suivantes :

1° sous réserve du paragraphe 2°, les travaux doivent être réalisés conformément aux plans suivants joints en annexe à la présente résolution :

- « Bibliothèque Maisonneuve », numérotés de A001 à A312, émis pour construction, préparés par Georges Drolet, architecte, en date du 2020-06-08 (voir l'annexe B en pièce jointe);
- « Aménagement paysager », numérotés AP-01 à AP-11, émis pour construction, préparés par Peter Soland, architecte paysagiste, en date du 2020-06-08 (voir l'annexe C en pièce jointe);
- « Éclairage architectural », numérotés E-015 à E-018, émis pour construction, préparé par Olivier Goyette Cournoyer, ingénieur, en date du 2020-06-08 (voir l'annexe D en pièce jointe);
- « Tuyauterie – Géothermie rez-de-chaussée », numéroté M-031, préparé par Dan Mihaescu et Caroline Paquet, ingénieurs, en date du 2020-06-08 » (voir l'annexe E en pièce jointe).

2° les plans prévus aux annexes B, C, D et E joints en annexe à la présente résolution doivent être ajustés afin de limiter l'impact visuel de la tour de l'escalier, d'affirmer davantage l'entrée principale du bâtiment inauguré en 1912 et de revoir l'aménagement paysager, le tout de façon à refléter les recommandations formulées dans la section Avis et recommandations de l'avis A21-SC-06 du Conseil du patrimoine de Montréal.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « PLAN D'ARPENTEUR »

ANNEXE B

PLANS INTITULÉS « Bibliothèque Maisonneuve, numérotés de A001 à A312, émis pour construction, préparés par Georges Drolet, architecte, en date du 2020-06-08 »

ANNEXE C

PLANS INTITULÉS « Bibliothèque Maisonneuve, numérotés AP-01 à AP-11, émis pour construction, préparés par Peter Soland, Architecte Paysagiste, en date du 2020-06-08 »

ANNEXE D

PLANS INTITULÉS « Éclairage architectural, numérotés E-015 à E-018, Émis pour construction, préparé par Olivier Goyette Cournoyer, ingénieur, en date du 2020-06-08 »

ANNEXE E

PLANS INTITULÉS « TUYAUTERIE - GÉOTHERMIE REZ-DE-CHAUSSÉE », numéroté M-031, préparé par Dan Mihaescu et Caroline Paquet, ingénieurs, en date du 2020-06-08 »

Adopté à l'unanimité.

30.07 1216924001

CM21 0449

Avis de motion et dépôt - Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Mme Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement régissant les heures d'exploitation de permis d'alcool pour certains secteurs du territoire de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1217796004

CM21 0450

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du Chemin du Bord-du-Lac dans l'arrondissement de L'Île Bizard-Sainte-Geneviève

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Mme Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 495 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'un égout sanitaire, d'un égout pluvial et d'un poste de pompage sanitaire sur la rue Terrasse Martin et sur une partie du chemin du Bord-du-Lac, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1210543001

CM21 0451

Avis de motion et dépôt - « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles » dans le cadre d'interventions municipales dans des secteurs stratégiques

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par Mme Émilie Thuillier de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain et l'acquisition d'immeubles », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1215950001

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM21 0452

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation des terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 3 à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 3 de l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés sur le territoire de la Ville de Montréal à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0322;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 3 de l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés sur le territoire de la Ville de Montréal » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0322;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021 par sa résolution CE21 0364;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés (19-022) afin de le rendre conforme à l'avenant no 3 de l'Entente intervenue entre la Ville de Montréal et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réhabilitation de terrains contaminés sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1218945002

Règlement 19-022-3

CM21 0453

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélo en libre-service BIXI

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélo en libre-service BIXI à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0323;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélo en libre-service BIXI » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0323;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 mars 2021, par sa résolution CE21 0365;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 800 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélo en libre-service BIXI », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1204368009

Règlement 21-019

CM21 0454

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0324;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0324;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0418;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1205051002

Règlement 05-056-6

CM21 0455

Adoption - Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes

Vu l'avis de motion donnée du Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0325;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0325;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0420;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes ».

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Karine Boivin-Roy
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Suzanne Décarie
Mme Mary Deros
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Richard Guay
M. Benoit Langevin
M. Francesco Miele
M. Lionel Perez
M. Dominic Perri
Mme Chantal Rossi
M. Marvin Rotrand
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

42.04 1213227001

Règlement 21-020

CM21 0456

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045)

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0326;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0326;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0421;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (20-045) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1216744001

Règlement 20-045-1

CM21 0457

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)

Adoption - Règlement établissant le programme de soutien financier visant le maintien et la consolidation des sociétés de développement commercial en 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 / Réserver une somme de 4,15 M\$ pour sa mise en Suvre

Vu l'avis de motion donnée du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0327;

Vu l'avis de motion donnée du Règlement établissant le programme de soutien financier visant le maintien et la consolidation des sociétés de développement commercial en 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0327;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0327;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant le maintien et la consolidation des sociétés de développement commercial en 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » à l'assemblée du conseil municipal du 22 mars 2021 par sa résolution CM21 0327;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 mars 2021 par sa résolution CE21 0426;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant le maintien et la consolidation des sociétés de développement commercial en 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 »;
- 3- de réserver une somme de 4,15 M\$ pour sa mise en oeuvre.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1217796003

*Règlement 03-108-7
Règlement 21-021*

CM21 0458

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) », dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement / Tenue de consultations publiques

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) » dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) », dans le but de permettre la construction d'une école primaire par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys et la construction d'un nouveau pavillon par l'Université de Montréal et de retirer le secteur Atlantic (zone C-12) du territoire d'application du règlement;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne les assemblées publiques de consultation prévues conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1217596002

Règlement P-06-069-1

CM21 0459

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé aux abords de la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Guy et Towers, jusqu'au boulevard De Maisonneuve

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé aux abords de la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Guy et Towers, jusqu'au boulevard De Maisonneuve, à l'assemblée du conseil municipal du 24 février 2020, par sa résolution CM20 0182 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM20 0182 du conseil municipal lors de son assemblée du 24 février 2020, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) du 10 août 2020 au 15 octobre 2020, tel qu'il appert dans son rapport daté du 26 janvier 2021;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 22 février 2021 par sa résolution CM21 0121;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021, par sa résolution CE21 0614;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé aux abords de la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Guy et Towers, jusqu'au boulevard De Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1187400005

Règlement 04-047-207

CM21 0460

Nommer le parc Elie-Wiesel, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 avril 2021 par sa résolution CE21 0612;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais
M. Marvin Rotrand
M. Lionel Perez

Et résolu :

de nommer « parc Elie-Wiesel » le nouveau parc situé au sud de l'avenue de Courtrai, entre les avenues Trans Island et de Westbury, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et constitué du lot numéro 6 049 214 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1214521002

CM21 0461

Nominations de membres au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0538;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer Nelly Dennene à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2024, en remplacement d'André-Yanne Parent;
- 2- de nommer France Leblanc à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2024, en remplacement de Zina Laadj;
- 3- de nommer Marianne-Sarah Saulnier à titre de membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2024, en remplacement de Josiane Maheu;
- 4- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1217721001

CM21 0462**Nominations de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0543;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer, pour une période de trois ans, les personnes suivantes à titre de commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :
 - Maryse Alcindor
 - Isabelle Beaulieu
 - Bruno Bergeron
 - Nicole Brodeur
 - Pierre-Constantin Charles
 - Helen Finn
 - Lise Gagné
 - Pierre Gauthier
 - Judy Gold
 - David Hanna
 - Marie Claude Massicotte
 - Luba Serge
 - Francine Simard
 - Arlindo Vieira

- 2- de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1211079004

CM21 0463**Nomination d'un membre et désignation de membres au poste de premier.ère vice-président.e et au poste de deuxième vice-président.e au Comité Jacques-Viger**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021 par sa résolution CE21 0539;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer monsieur Ziad Haddad, architecte paysagiste et designer urbain, à titre de membre du Comité Jacques-Viger, pour un premier mandat de trois ans;
- 2- de désigner madame Isabelle Giasson, architecte paysagiste, designer urbain et récréologue, à titre de première vice-présidente du Comité Jacques-Viger, pour un mandat de trois ans;
- 3- de désigner monsieur Michel Rochefort, urbaniste, à titre de second vice-président du Comité Jacques-Viger, pour un mandat de trois ans.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1210132001

CM21 0464**Motion non partisane examinant la diversification des dépicitions sur les pièces et les billets canadiens afin de mieux refléter une société plus hétérogène et inclusive**

Attendu que la monnaie d'un pays ne représente pas seulement ses valeurs et ses aspirations, mais joue aussi un rôle d'ambassadrice à l'échelle mondiale en présentant les aspects historiques de l'identité nationale que les citoyens considèrent comme importants, mais aussi ce qu'ils aimeraient que leur société devienne;

Attendu que le 18 août 2015, le conseil municipal a adopté la motion CM 15 1029, qui a été proposée par le conseiller Marvin Rotrand et appuyée par les conseillers Manon Barbe, Claude Dauphin, Manon Gauthier, Andrée Hénault et Steve Shanahan, avec un seul vote dissident, celui du conseiller Alex Norris. Cette motion invitait la Banque du Canada et la Monnaie royale canadienne à veiller à ce que les pièces et billets canadiens représentent les importantes et précieuses contributions de femmes à l'égard de notre société;

Attendu que la Banque du Canada a confirmé que cette motion, ainsi qu'une motion semblable adoptée par la Ville de Toronto, la résolution MM9.6, ratifiée le 1^{er} octobre 2015 après avoir été proposée par la conseillère Mary Fragedakis, font partie des facteurs qui ont motivé le choix de l'image de Viola Desmond pour illustrer les billets de 10 \$ imprimés à partir du 19 novembre 2018;

Attendu que le choix des personnes dont les portraits sont utilisés pour illustrer la monnaie canadienne, et plus particulièrement les billets, a toujours tendu à honorer des politiciens et des chefs d'État plutôt qu'à illustrer d'autres facettes de la vie canadienne, comme les réalisations culturelles et scientifiques ou l'engagement civique de citoyens et que, de façon générale, on a accordé peu d'importance aux contributions des membres des Premières Nations, des femmes et des groupes minoritaires;

Attendu que l'administration Biden a récemment annoncé qu'elle procéderait rapidement à la refonte du billet de 20 dollars et que le portrait du président Andrew Jackson serait remplacé par celui de l'abolitionniste Harriet Tubman, et qu'elle a entamé une réflexion au sujet de la conception de la monnaie américaine afin de déterminer si ce nouveau billet doit marquer un moment décisif en évaluant si les militantes pour les droits des femmes Lucretia Mott, Sojourner Truth, Susan B. Anthony, Elizabeth Cady Stanton et Alice Paul figureront au verso du billet de 10 \$ américain et s'il faut ajouter les héros des droits civiques Martin Luther King Jr. et Marian Anderson au verso du billet de 5 \$, ce qui encouragerait la population à adopter une perception plus large des images qui figurent sur la monnaie des États-Unis;

Attendu que l'approche de l'administration Biden consiste à célébrer la lutte contre l'esclavage et le racisme tout en exprimant de la fierté pour les réalisations artistiques et scientifiques américaines, reflétant ainsi la diversité de l'héritage culturel américain, ce qui donne au Canada une occasion de se livrer à des réflexions semblables;

Attendu que les images qui figurent sur les pièces et les billets canadiens illustrent un Canada homogène qui représente bien les origines historiques du pays, mais beaucoup moins sa population actuelle, qui est plus hétérogène, ainsi que les valeurs d'inclusion propres à l'identité nationale canadienne;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
Mme Manon Barbe
Mme Lise Zarac
Mme Cathy Wong

Et résolu :

- 1- que le Conseil municipal appuie le principe voulant que la monnaie canadienne soit utilisée pour promouvoir la diversité et réclame que la Banque du Canada et la Monnaie royale canadienne élargissent leur perspective en ce qui a trait à la conception de pièces et de billets canadiens;
- 2- que le Conseil municipal invite la Banque du Canada et la Monnaie royale canadienne à prendre note des changements de politiques qui ont lieu aux États-Unis et évalue la possibilité d'effectuer des changements semblables afin qu'à l'avenir, la monnaie canadienne illustre une plus grande gamme d'expériences canadiennes pour souligner l'importance de réalisations effectuées dans plusieurs domaines et veiller à ce que notre monnaie accorde une place plus importante aux contributions des femmes ainsi que des membres des Premières Nations et de groupes minoritaires;
- 3- qu'une copie de cette motion soit envoyée aux gouverneurs de la Banque du Canada et de la Monnaie royale canadienne, au premier ministre Justin Trudeau et aux chefs de tous les partis fédéraux représentés à la Chambre des communes.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole en ajoutant le nom de la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Mme Manon Barbe à la liste des appuyeurs de la motion. Puis, M. Rotrand procède à la présentation de la motion et informe les membres que cette motion sera également présentée aux assemblées des conseils municipaux des villes de Toronto et Vancouver. Il souligne qu'une réflexion s'impose sur la représentativité sans oublier les grands canadiens qui ont marqué notre histoire et ceux qui représentent les valeurs d'aujourd'hui.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède la parole à la conseillère Cathy Wong.

Mme Wong prend la parole pour appuyer la motion présentée par le conseiller Rotrand afin d'accroître la représentativité sur les pièces et les billets canadiens et de l'importance de mettre en lumière ces diversités. Elle réitère l'appui de l'Administration à cette démarche afin de promouvoir la diversité et les valeurs d'inclusion.

La présidente du conseil remercie la conseillère Cathy Wong pour son intervention et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le conseiller Rotrand débute son droit de réplique en ajoutant le nom de la conseillère Lise Zarac à la liste des appuyeurs et il invite les membres à voter en faveur de cette motion.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Alex Norris

65.03

CM21 0465

Motion non partisane demandant au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de mieux soutenir son module d'incidents et crimes haineux et de le doter des ressources adéquates

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion 65.04 travaillée en collaboration avec Mme Caroline Bourgeois, responsable de la sécurité publique et de l'Est de Montréal pour l'Administration. La nouvelle version de la motion se lit comme suit :

Attendu que les Montréalais ont réagi avec choc à l'incident très médiatisé survenu dans le métro le 27 mars 2021, au cours duquel une personne d'origine asiatique a été harcelée et ciblée par des insultes racistes;

Attendu que ces derniers jours, les Montréalais ont pris note des violentes attaques brutales contre des personnes d'origine asiatique à New York et à San Francisco qui ont attiré l'attention des médias et recentré le débat sur la nécessité pour les autorités locales aux États-Unis et au Canada d'allouer des ressources adéquates pour lutter contre la haine;

Attendu que le 16 juin 2020, le conseil municipal a unanimement dénoncé les actes haineux, le racisme et la violence envers les personnes d'origine asiatique à Montréal, actes dont la fréquence a augmenté en raison de la perception biaisée qui associe la COVID-19 aux personnes qui sont, ou sont perçues comme étant, d'origine chinoise et que le conseil a accepté d'offrir à tous les Montréalais et Montréalaises une protection efficace contre la haine, la discrimination et la violence sur tout le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu que le conseil municipal a exprimé sa solidarité avec les populations juives et musulmanes de Montréal en adoptant des déclarations dénonçant l'antisémitisme et l'islamophobie, tout en condamnant aussi la haine et le racisme envers les Montréalais et Montréalaises noirs;

Attendu que plusieurs services de police qui desservent les grandes villes, tels que le Edmonton Police Service et le Toronto Police Service, ont des unités spécialisées en matière de crimes haineux composées de policiers et/ou de civils, ayant reçu une formation spéciale sur les crimes motivés par la haine, qui assistent les policiers sur le terrain, enquêtent sur les crimes haineux, éduquent les autres policiers et la communauté et sensibilisent les communautés affectées;

Attendu que selon les données de Statistique Canada sur les crimes haineux rapportés à la police en 2019, 45 % des victimes sont ciblées en fonction de leur race ou leur ethnicité, 31 % en fonction de leur religion, 13,5 % selon leur orientation sexuelle et le restant en fonction d'autres facteurs comme la langue, le handicap, le sexe, l'âge ou de motivations indéterminées;

Attendu qu'en mars 2020, Statistique Canada rapportait une augmentation de 17 % des crimes haineux envers les Autochtones entre 2016 et 2018 et que dans 45 % des cas recensés entre 2010 et 2018, les victimes étaient des femmes;

Attendu que les femmes continuent à être disproportionnellement visées, constituant 60 % du nombre des victimes d'incidents haineux anti-asiatiques dénoncés sur www.elimin8hate.org et www.covidr racism.ca de mars à septembre 2020;

Attendu qu'en février 2021, un rapport présenté par le Vancouver Police Department au Vancouver Police Board, soulignait une augmentation de 97 % des crimes haineux (de 142 incidents en 2019 à 280 en 2020) et une augmentation de 717 % des crimes haineux commis contre les personnes d'origine asiatique (de 12 incidents en 2019 à 98 en 2020);

Attendu qu'en février 2021, le Service de police d'Ottawa a rapporté une croissance de 57 % des crimes haineux entre 2019 et 2020 (de 116 incidents en 2019 à 182 en 2020), une croissance de 600 % des incidents haineux contre les personnes originaires de l'Asie de l'Est et du Sud-Est (de 2 incidents en 2019 à 14 en 2020) et une croissance de 173 % des incidents haineux contre des personnes noires (de 22 incidents en 2019 à 60 en 2020);

Attendu qu'un recensement des incidents antisémites au Québec a révélé une augmentation de 12,9 % des incidents en 2019 par rapport à l'année précédente et que le SPVM a récemment rapporté une augmentation importante des crimes haineux contre les Montréalais et Montréalaises d'origine asiatique entre mars et décembre 2020, un tiers de ces crimes étant liés à une association biaisée entre la COVID19 et les personnes d'origine asiatique;

Attendu que la haine en ligne est aujourd'hui reconnue comme une menace sérieuse à la sécurité publique et à la sécurité, à la dignité et à la liberté des membres des groupes les plus vulnérables aux crimes haineux;

Attendu que le SPVM publie annuellement des données sur les crimes contre la personne ou la propriété motivés par la haine au sein de la Ville de Montréal, mais ne publie pas d'informations concernant les victimes ou les auteurs des crimes haineux, à savoir : la race, l'origine ethnique ou nationale, la langue, la religion, le genre, l'âge, le handicap physique ou intellectuel, l'identité de genre, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire;

Attendu que, selon l'Enquête sociale générale (ESG), environ les deux tiers des individus ayant déclaré avoir été victimes d'incidents motivés par la haine n'avaient pas rapporté ces incidents à la police en 2018 et que, parmi les victimes n'ayant pas rapporté les incidents à la police, 64 % admettaient avoir fait ce choix parce qu'elles croyaient que la police ne considérerait pas l'incident comme étant assez important;

Attendu que, selon le rapport de Statistique Canada sur les perceptions du public à l'égard des services de police dans les provinces canadiennes en 2019, publié en novembre 2020, la volonté des victimes d'obtenir de l'aide, de rapporter un crime et de coopérer lors de l'enquête dépend étroitement de leur perception de la police et de leur niveau de confiance envers les services de police;

Attendu qu'il est important de favoriser une sensibilisation efficace auprès des victimes qui pourraient être réticentes à signaler des crimes haineux à la police et qui font face à d'autres obstacles systémiques dans l'accès aux services fournis par la police et aux systèmes de justice civile et pénale, en raison de leur statut d'immigration récent ou précaire, de leur race, ethnicité, genre, langue, orientation sexuelle, identité de genre, sexe ou handicap;

Attendu que le signalement d'incidents motivés par la haine est une étape importante dans la lutte contre la haine et pour la prévention d'autres incidents haineux, et que la police est consciente de l'étendue de ces incidents dont l'analyse peut permettre d'entreprendre des actions appropriées, notamment de mettre en place des ressources pour renforcer la sécurité des communautés montréalaises;

Attendu que la Ville de Montréal a créé le 25 mai 2016 le module Crime haineux et incidents à caractères haineux au sein du SPVM;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Giovanni Rapanà
M. Lionel Perez
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Caroline Bourgeois
M. Alex Norris
Mme Cathy Wong
M. Christian Arseneault

- 1- que le conseil municipal salue le travail de l'équipe du module spécialisé dédié aux enquêtes sur les incidents et les crimes haineux du SPVM qui a été créé en réponse à plusieurs enjeux, dont la discrimination et la polarisation des idées, et qui permet non seulement d'enquêter les discours haineux et d'agir sur la personne qui le diffuse, mais d'intervenir également, de concert avec les partenaires, auprès de sa famille, de son entourage et de la population visée dont le sentiment de sécurité est affecté;
- 2- que le SPVM dote son module spécialisé en incidents et crimes haineux de suffisamment de personnel disposant d'une formation approfondie sur l'identification, l'enregistrement et l'enquête des crimes haineux afin de répondre aux besoins des victimes, renforcer la confiance du public envers la police, faciliter le signalement d'incidents par les victimes et faire en sorte que de tels incidents soient mieux documentés
- 3- que cette unité dédiée aux crimes haineux du SPVM soit accompagnée d'intervenants qui possèdent les compétences culturelles et linguistiques nécessaires pour communiquer, rejoindre et travailler efficacement avec les diverses communautés vulnérables aux crimes haineux à Montréal;
- 4- que le SPVM s'assure que des données statistiques sur les incidents à caractère haineux soient facilement accessibles au public, bonifie ces données qui se retrouvent actuellement dans le bilan annuel, tout en étudiant les enjeux, notamment technologiques, liés à la production de ces statistiques, et continue le travail d'amélioration de son site internet, et ce, afin de mieux informer les citoyennes et citoyens qui voudraient s'y référer;
- 5- que le bilan annuel du SPVM fournisse une vue d'ensemble de la formation reçue par les agents en matière de crimes haineux au cours de l'année, ainsi que des initiatives de liaison communautaire prises par l'unité dédiée aux crimes haineux et les autres unités du Service;
- 6- que le site web du SPVM fournisse des définitions claires de la propagande haineuse et d'autres crimes mentionnés dans les articles du Code criminel relatifs à la propagande haineuse, tels que l'encouragement au génocide (art. 318), l'incitation publique à la haine [art. 319 (1)], fomenter volontairement la haine [art. 319 (2)] et le méfait lié aux biens religieux [art. 430 (4.1)];
- 7- que le SPVM prenne toutes les mesures appropriées et nécessaires pour s'assurer que les motifs haineux et leurs preuves soient adéquatement documentés et remis au procureur de la poursuite, et que les victimes de crimes haineux soient pleinement informées de leurs droits et du processus judiciaire;
- 8- que le site web du SPVM publie des conseils additionnels et des directives destinées aux victimes et aux témoins dans les langues parlées par les personnes les plus vulnérables aux crimes haineux, notamment les membres des communautés autochtones, asiatiques et arabes, ainsi que des plans de liaison communautaire, de l'information au sujet des lignes d'assistance téléphonique permettant aux victimes de signaler des incidents urgents et non-urgents et son bilan annuel contenant des statistiques sur les incidents et crimes à caractère haineux;
- 9- que le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques travaille avec le SPVM afin que les procédures du module spécialisé dédié aux enquêtes sur les incidents et les crimes haineux soient plus claires pour les citoyennes et citoyens, et poursuive l'étude des modalités possibles et optimales pour une nouvelle diffusion d'une documentation multilingue spécifiant ce qu'est un acte haineux et un incident haineux;
- 10- que la Ville de Montréal exhorte le gouvernement du Québec à mettre sur pied un comité sur les crimes haineux afin de favoriser la formation, le renforcement de capacités et un environnement sécuritaire et sans haine à travers la province, et à fournir des services pour les victimes d'incidents haineux, particulièrement lorsque sont impliqués les autorités policières, les services d'aide aux victimes de crimes et le système judiciaire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Suzie Miron, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand présente la nouvelle version de la motion travaillée de concert avec l'Administration. M. Rotrand poursuit en mentionnant notamment que le renvoi à la Commission de la sécurité publique de la motion présentée le mois dernier a suscité de vives réactions parmi les groupes communautaires et c'est pour raison que la motion a été soumise à nouveau en y apportant des modifications en collaboration avec l'Administration. Pour terminer, M. Rotrand demande que les noms de Mme Caroline Bourgeois, M. Alex Norris et Mme Cathy Wong soient ajoutés à la liste des appuyeurs de la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Marvin Rotrand pour son intervention et cède la parole à la mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et responsable de la sécurité publique et de l'Est de Montréal pour l'Administration, Mme Caroline Bourgeois.

Mme Bourgeois prend la parole et mentionne que cette motion a été bonifiée avec l'ajout de certains éléments dont la reconnaissance du module du SVPM dédié aux enquêtes sur les crimes à caractère haineux et plus d'accessibilité aux données comparativement à la version présentée le mois dernier. Mme Bourgeois remercie le conseiller Rotrand pour son travail de collaboration.

La présidente du conseil remercie Mme Bourgeois pour son intervention et cède la parole au conseiller Christian Arseneault.

Le conseiller Arseneault prend la parole et demande que son nom soit ajouté à la liste des appuyeurs de la motion.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

M. Perez prend la parole sur cette nouvelle version de la motion et se dit heureux que l'Administration ait reconnu l'urgence de la situation. Il espère que le travail de réflexion se poursuive sur ces enjeux plus particulièrement sur le partage des informations. Il présente un amendement.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Marvin Rotrand

d'amender la motion sous étude afin :

- d'ajouter après le dernier « Résolu » le texte suivant :

« Que le conseil municipal retire le mandat donné à la Commission de la sécurité publique d'étudier la version de la présente motion, et adopté par la résolution CM21 0342 lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 22 mars 2021 ».

La présidente du conseil déclare l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller Rotrand recevable puis elle cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, qui indique que l'Administration accepte l'amendement. La présidente du conseil déclare l'amendement adopté.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Marvin Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique sur le point 65.04, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.04, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

Point 65.05

Motion non partisane pour la prolongation du trajet de la branche nord du REM à l'Est de l'A25

La présidente du conseil avise les membre du conseil qu'en l'absence du porteur du dossier M. Giovanni Rapanà, cette motion ne sera pas débattue en vertu de l'article 32 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

À 17 h 53, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Suzie Miron
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE